

LES ACTUALITÉS

Du cosmos au fond du Pacifique

MIR n'est plus qu'un souvenir

LE DEVOIR, AFP ET REUTERS

Si la station spatiale russe Mir a suivi son plan de route tel que prévu, elle n'est, ce matin, qu'un tas de débris dans le fond du Pacifique Sud.

Depuis le début de la phase d'abaissement de son orbite, Mir a tourné lentement sur elle-même. On a ensuite aligné ses panneaux avec le Soleil pour recharger les batteries à bord.

Par contre, si la poussée des moteurs était moins forte que prévu, la station aurait pu voler plus loin et ses débris affecter la pointe de l'Amérique du Sud.

La station Mir a accompli plus de 86 000 révolutions autour de la Terre depuis son lancement en 1986. Les Russes se sont déjà débarrassés d'engins spatiaux dans cette zone entre l'Australie et le Chili.



Mir était fébrilement attendue hier dans le Pacifique Sud. La chaîne de restaurants américaine Taco Bell allait offrir un taco gratuit à tous ses clients si les débris de la station Mir frappaient la cible flottante qu'elle avait placée sur l'océan, au large de l'Australie...

l'atmosphère étaient compliquées par les dimensions et la forme de Mir.

La Bible et le Coran

En rentrant dans l'atmosphère, la station Mir a notamment emporté dans sa chute une bible, un coran, une photo de Youri Gagarine, le premier homme à être allé dans l'espace, et un assortiment de moisissures cosmiques.

les différentes sortes de champignons ayant élu domicile dans la station spatiale. Aucun de ces micro-organismes n'a été nuisible aux différents équipages qui se sont succédé à bord.

Le Pacifique Sud s'est préparé toute la journée hier en vue du retour de Mir. En Nouvelle-Zélande, cinq vols au départ

d'Auckland et traversant le Pacifique Sud ont été retardés par mesure de précaution. Sur mer, 27 bateaux de pêche immatriculés aux États-Unis ou aux îles Cook se trouvaient dans la zone où devaient tomber les débris.

Aux îles Fidji, une expédition organisée par une fondation américaine avait rassemblé une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles d'anciens cosmonautes russes, pour observer la chute de Mir à bord de deux avions spécialement affrétés.

Les ennuis des Hilton

Au tour d'Alex...

Le boxeur conduisait une voiture sans permis après avoir été condamné pour ivresse au volant

ROLLANDE PARENT PRESSE CANADIENNE

Les ennuis des membres de la famille Hilton se poursuivent. Agé de 36 ans, Alex Hilton, le cadet de Dave, devra se présenter prochainement devant le tribunal pour avoir conduit son véhicule alors que son permis de conduire était révoqué.

Le boxeur a été intercepté par les policiers de la Sûreté du Québec, le 9 mars, en mi-journée, sur l'autoroute 20, à la hauteur de Dorval, parce qu'il ne portait pas sa ceinture de sécurité.

Alex Hilton, qui s'occupe d'un gymnase à Ville-Emard, avait plaidé coupable en février dernier, à Lachine, à une accusation de conduite avec facultés affaiblies.

Alex Hilton, champion canadien des poids moyens en 1983, n'en est pas à ses premières frasques. Il a été incarcéré à Bordeaux, en 1988, pour des actes commis sous l'influence de l'alcool.

Avec d'autres détenus, Alex Hilton avait complété pour faire subir des sévices sexuels et phy-

siques au détenu Russel Jensen, qui purgeait une peine pour avoir agressé sexuellement une fillette de 12 ans.

Quand un prisonnier a dévoilé le sinistre projet aux autorités carcérales, Alex Hilton l'a rossé très sérieusement.

En 1993, il a été arrêté pour une bagarre à la sortie d'un bar à LaSalle. La même année, il a été arrêté en compagnie de deux de ses frères pour avoir cassé la gueule à deux pauvres diables dans un bar de Pointe-Clair.

Plus récemment, en juillet 2000, les policiers ont dû intervenir au restaurant La Maison du Egg Roll, dans le quartier Saint-Henri en raison d'une bagarre qu'aurait commencée Alex Hilton. A leur arrivée, un policier a utilisé du gaz poivre pour le maîtriser. Un autre s'est servi d'un bâton pour repousser le boxeur qui est tombé.

Pas moins de huit policiers ont participé à son arrestation.

La conduite d'un véhicule automobile sans permis a également valu des ennuis à son frère Dave, à quelques reprises, comme l'a rappelé récemment la procureure de la Couronne qui l'interrogeait à son procès pour agressions sexuelles sur deux mineurs, des accusations dont il a été reconnu coupable vendredi dernier.

EN BREF

Fièvre aphteuse: l'Irlande contaminée

(Reuters) — Après la Grande-Bretagne, la France et les Pays-Bas, la République d'Irlande est à son tour touchée par la fièvre aphteuse. Des analyses ont révélé deux cas de contamination dans un troupeau de moutons d'une ferme du comté d'Armagh, sur la frontière avec l'Irlande du Nord.

tion ont été annoncés hier, portant à 435 le nombre total de foyers dans le pays. Si le nombre de cas continue de croître à une moyenne de deux par heure, l'épidémie atteindra un pic début mai et sévira probablement jusqu'au mois d'août.

Des analyses de cerveau pour les moutons

(AFP) — Les moutons saisis mercredi dans le Vermont étaient attendus hier après-midi dans un laboratoire gouvernemental de l'Iowa où ils seront abattus et leurs cerveaux analysés. L'analyse, qui consiste à infecter des souris avec des cellules prélevées dans les cervelles des moutons, vise à déterminer exactement par quelle épidémiologie ils ont été infectés.

OPÉRATION

«Haïti a faim d'écoles, il faut se réveiller»

UN REPORTAGE CHOC À NE PAS MANQUER

Pour briser le silence, 7 CHAINES DE TÉLÉVISION s'unissent pour présenter un film choc sur le sort des millions d'enfants qui sont sans école en Haïti.

Pour faire un don, téléphonez au 1-900-565-PGL-10 (pour faire un don de 10 \$) ou 1-900-565-PGL-20, 30, 40, 50 pour un don correspondant

Surveillez votre horaire télé pour connaître le jour et l'heure de diffusion sur TVA et sur Canal Vie.

Table listing TV channels and times for the Haiti reportage: 6h30 TOS, 11h Vox, 13h30 CJNT, 14h Télé-Québec, 17h SAVOIR, 6h TOS, 7h30 TV5, 22h Vox, 23h CJNT.

Table with lottery results for Loto-Québec and Extra. Columns include numbers, amounts, and dates.

LES ÉRABLIÈRES DU QUÉBEC

Advertisement for 'Les Érablières du Québec' featuring various maple syrup products and restaurants across different regions like Lanaudière, Montérégie, Laurentides, and Québec.

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DES CABANES À SUCRE DU QUÉBEC (819) 362-9292. Réservez votre guide annuel 2001 «Les Sucres au Québec».

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Christian
Rioux
♦ ♦ ♦

Cher Shakespeare...

Je ne pensais pas que cela pourrait m'arriver un jour. Je me croyais immunisé. Ça s'est pourtant produit quelques mois après mon arrivée à Paris. Les symptômes pouvaient apparaître à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit. En ouvrant la radio, en écoutant la télévision ou en me promenant sur les bords de la Seine.

C'est connu, il faut vivre à l'étranger pour savoir qui l'on est. C'est en arrivant à Moscou qu'on s'ennuie du beurre d'arachide *crunchy*. C'est à Tel-Aviv qu'on a la nostalgie de la pêche aux poissons des chenaux. Et c'est à Port-au-Prince que ceux qui riaient des parties de sucre se mettent à se gaver de sirop d'érable et à faire tourner des rigodons.

C'est un peu ce qui m'est arrivé pour l'anglais. Je me suis mis tout bêtement à m'ennuyer de l'anglais. Moi qui montais sur la première caisse de Coke dès qu'un mot anglais dépassait de quelques millimètres les dimensions prescrites par la loi 101. Moi qui n'avais jamais eu le moindre penchant pour la télévision en anglais. Je ne sais plus ce qui m'arrive.

Bien sûr, vous ne savez pas ce que c'est que de vivre dans une ville où l'on ne peut pas acheter le *Globe and Mail* chaque matin. Dans un de ces lieux reculés où l'édition dominicale du *New York Times* coûte une semaine de salaire et se trouve à l'autre bout de la ville.

On me parlera de l'envahissement des marques de commerce anglaises sur les Champs-Élysées. Quand on a grandi dans le quartier juif de Côte-des-Neiges, on n'appelle pas vraiment cela de l'anglais. Plutôt une mode insistante, une sorte de vernis aussitôt digéré qui ne pénètre jamais très loin.

À l'école de ma fille, je me suis donc retrouvé à fréquenter les familles américaines. Je me suis surpris à rechercher les vieux épisodes de *X-Files* en rediffusion, à écouter

les interviews de l'Actor's Studio et même celles complètement disjonctées d'Howard Stern.

Vous voyez où j'en suis.

elle explique que, contrairement à l'idée reçue, les Québécois aiment émailler leur conversation d'expressions anglaises, délicieusement ironiques.

C'est pourquoi je suis toujours surpris lorsqu'on me dit que les Québécois ne sont pas suffisamment bilingues. J'irais même jusqu'à soupçonner les enquêtes de cacher la vérité. Se pourrait-il que les serveuses de Shawinigan qui ne lisent pas James Joyce dans le texte se déclarent unilingues alors que les employés de bureau de Vancouver se croient bilingues dès qu'ils arrivent à déchiffrer les traductions boiteuses de Patrimoine Canada?

À l'étranger, j'ai rarement vu plus bilingues que les Québécois. Dans les organisations internationales, ils se classent pas très loin des Néerlandais. La raison est simple. Ils baignent dans l'anglais dès leur plus tendre enfance, à l'âge justement où s'acquerraient les réflexes nécessaires à l'acquisition d'une langue étrangère.

Même au Lac-Saint-Jean, il suffit d'ouvrir la radio et la télévision. D'ailleurs, pourquoi écouter les chaînes anglaises puisées, pour s'initier aux subtilités de la syntaxe anglaise, il suffit parfois d'écouter le premier ministre canadien. Lorsqu'on sait dire «à ce moment-ci», il n'en manque pas beaucoup pour passer à «at this time». Suffit d'apprendre les mots. C'est ce que Nancy Huston appelle l'anglais insidieux.

Le bilinguisme ne s'improvise pas. À ce sujet, les Italiens viennent d'introduire l'enseignement de l'anglais en première année comme révent de la faire certains parents québécois. Parions que, dans dix ans, ils ne seront pas beaucoup plus avancés qu'aujourd'hui. Comment expliquer alors que les Néerlandais sont les Européens les plus bilingues: 9 sur 10 parlent une langue étrangère, c'est-à-dire l'anglais. Ils n'apprennent pourtant l'anglais qu'à la toute fin du primaire.

Au fond, l'école n'a peut-être jamais fabriqué de gens bilingues. C'est la société qui les fabrique. L'école peut tout au plus fournir les meilleures bases linguistiques et culturelles qu'il appartiendra à chacun de développer s'il le désire et s'il en a besoin.

En France, le ministre de l'Éducation, Jack Lang, veut implanter l'apprentissage des langues européennes dès la maternelle. Beau projet, mais qui risque de rester lettre morte. D'abord parce que les milliers d'instituteurs pour le faire ne sont pas là et qu'en fait de «langues» il s'agira essentiellement de l'anglais (déjà choisi par 89,7 % des élèves du secondaire). Ensuite, parce que les marmots auront beau s'initier à l'anglais, l'école ne pourra jamais remplacer le milieu dans lequel ils baignent.

Le milieu, c'est important. La preuve, l'été dernier, je suis entré dans une pharmacie de la rue Sainte-Catherine que je ne nommerai pas. J'étais en plein centre-ville. Après avoir demandé poliment à deux reprises où était un produit exposé en vitrine, je me suis fait répondre: «Please, speak english. It's Canada here!» Personne ne s'en est rendu compte, mais je crois que la terre a tremblé jusqu'en Chine.

Et pourtant, croyez-moi, je m'ennuie de l'anglais. crioux@ledevoir.com

LES PRIORITÉS DE BERNARD LANDRY

Le premier ministre aura-t-il les moyens de ses ambitions?

Le discours inaugural est accueilli avec un brin de scepticisme par les patrons, les syndiqués et les groupes populaires

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Les réactions au discours inaugural du premier ministre Bernard Landry ont été simples et directes: tous applaudissent à ses intentions ambitieuses mais restent sceptiques quant à leur réalisation.

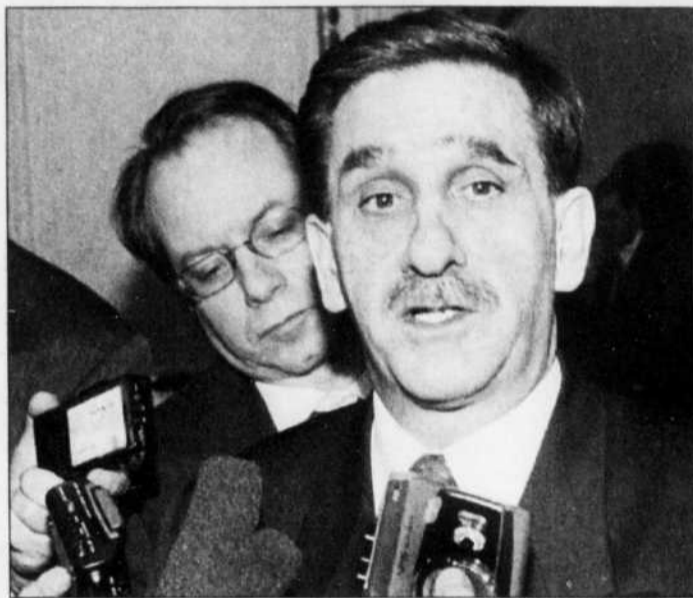
«On a toujours salué les compétences de M. Landry en matière d'économie, là on découvre que c'est un homme polyvalent, a lancé à la blague le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Henri Massé. On dit bravo pour son discours sur la santé, l'éducation et la pauvreté. Maintenant, on a hâte de voir les vraies mesures.»

Le Conseil du patronat du Québec (CPQ) a salué les principales idées du discours prononcé hier par Bernard Landry. «Nous endossons les préoccupations fondamentales qui sont la lutte contre la pauvreté par la création d'emplois, le combat de l'exclusion sociale par la formation et le soutien des plus démunis», a indiqué le président du CPQ, Gilles Taillon.

M. Taillon ajoute cependant que la liste de tâches est très ambitieuse. «C'est un discours qui contient plusieurs intentions. Est-ce qu'on aura les moyens de les réaliser tout en gardant le cap sur des finances équilibrées? [...] Pour le savoir, on doit attendre le dépôt des budgets et des crédits la semaine prochaine.»

Ce scepticisme est partagé par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). «Les intentions du gouvernement sont louables, mais il faudra passer de la parole aux actes», a rappelé la présidente de la CSQ, Monique Richard. D'un autre côté, la présidente s'est dite soulagée par les propos de M. Landry, qui s'est rangé derrière la réforme scolaire et a promis d'y affecter les ressources financières nécessaires.

La FTQ soutient que le premier ministre ne s'est pas assez mouillé en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. «Une des me-



RENE MATHIEU LE DEVOIR

L'ex-ministre libéral du Revenu sous Robert Bourassa a accepté l'invitation de Bernard Landry de présider une commission qui étudiera le déséquilibre fiscal entre Québec et Ottawa.

sures importantes, c'est la syndicalisation. Un syndiqué gagne en moyenne 4 \$ l'heure de plus, il a un régime d'assurances, une caisse de retraite, croit Henri Massé. Et aussi, M. Landry n'a pas dit un seul mot sur la réforme du Code du travail, alors que deux premiers ministres péquistes antécédents nous avaient juré dur comme fer que c'était une question importante.»

Au Front d'action populaire en réaménagement urbain, on a accueilli les propos de Bernard Landry avec prudence. «La lutte contre la pauvreté prend une importance considérable, mais pour l'instant ce ne sont que des mots, a expliqué le coordonnateur de l'organisme, François Saillant. Par ailleurs, on semble vouloir axer la lutte contre la pauvreté uniquement sur l'accès à l'emploi. Et ça, c'est un problème parce que ce n'est pas parce qu'on a un emploi qu'on sort de la pauvreté.»

François Saillant ajoute qu'il est faux de prétendre que tous les

Québécois décrocheront un emploi. «Il y aura toujours des gens qui ne travailleront pas. Et ces gens-là ont le droit de vivre, ce qui implique un rehaussement des prestations d'aide sociale à un niveau qui soit suffisant. Et dans ce discours, jamais on n'aborde ce problème.»

Même son de cloche du côté de la Confédération des syndicats nationaux (CSN). «Il y a des silences inquiétants au sujet de la pauvreté, note le président de la CSN, Marc Lavolette. On n'a rien dit sur l'augmentation du salaire minimum, rien sur la réforme du Code du travail et on sait que ce sont des éléments structurants dans la redistribution de la richesse.»

Tout comme les représentants syndicaux, le CPQ est heureux de voir que le premier ministre place le développement de ce qu'il appelle les «régions-ressources» au cœur de ses priorités. «Il est important d'y développer la recherche et les deuxième et troisième secteurs de transformation des ressources naturelles.»

L'opposition n'est guère impressionnée

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le chef libéral, Jean Charest, déplore l'importance que le gouvernement accorde à la souveraineté dans le discours inaugural.

«Ce que je relève dans le discours, c'est qu'il y a quatre paragraphes sur la santé, quatre paragraphes sur l'éducation et dix pages sur la souveraineté», a ironisé M. Charest hier, à sa sortie de l'Assemblée nationale.

Selon le chef de l'opposition, si le gouvernement avait voulu faire preuve de transparence sur l'avenir du Québec, il aurait du rendre public «le plan O», c'est-à-dire le plan mis en place en octobre 1995 par Jacques Parizeau pour faire face à une éventuelle victoire du OUI lors du référendum sur la souveraineté du Québec.

«Les Québécois auraient préféré que le gouvernement mette son énergie sur le système de santé, de façon à ce qu'il fonctionne adéquatement», croit M. Charest.

Le chef libéral croit par ailleurs que les gens doivent être «très déçus» dans les régions du Québec à la suite du discours inaugural.

Il n'y a rien sur la décentralisation des pouvoirs ou sur la politique de la ruralité, ce qui avait pourtant été promis, a-t-il noté. «On a perdu six ans et demi à tourner en rond.»

Il a cité le dernier rapport du Conseil de la science et de la technologie, qui met en relief «qu'il n'existe au gouvernement du Québec aucune vision d'ensemble, aucune politique ou stratégie concertée de développement régional en matière d'innovation».

Enfin, M. Charest déplore que le gouvernement envisage de soumettre à l'Assemblée nationale, jeudi prochain, à la fois le budget du ministre des Finances, les crédits annuels et les crédits supplémentaires.

«Il promet un processus budgétaire plus ouvert et, à la première occasion qu'il y a de le faire, il prive les citoyens d'un vrai débat sur le processus budgétaire sur 10 milliards de dollars de crédits», a mentionné M. Charest.

Mario Dumont

Pour sa part, le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, député de Rivière-du-Loup, ne trouve rien de révolutionnaire dans le discours inaugural.

«Cela ne démontre pas un gouvernement qui déborde d'énergie et d'enthousiasme. D'un gouvernement libéral à un gouvernement péquiste, c'est du pareil au même, sauf pour les bibites constitutionnelles», a dit M. Dumont.

Selon le chef de l'ADQ, Bernard Landry, devenu premier ministre, se sent maintenant «obligé de corriger» l'héritage qu'il a laissé à titre de ministre des Finances, notamment en matière de pauvreté et de négligence à l'endroit des régions.



Jean Charest



Mario Dumont

Une étude de trop, selon Stéphane Dion

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Stéphane Dion n'a que faire des études sur la souveraineté que Bernard Landry a promis de raviver.

«On n'a pas besoin de faire beaucoup d'études là-dessus, c'est tellement évident. Sur le plan économique, la séparation n'est pas une bonne affaire. On va être capables de le démontrer: pas besoin de 36 000 études pour ça», a déclaré le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, en réaction au discours inaugural de M. Landry, lors d'une entrevue sur RDI hier.

Il invite le premier ministre québécois à consacrer ses énergies à des projets plus constructifs qu'à son «obsession». «C'est une très mauvaise idée de relancer toutes ces études et tous ces débats au moment où vous avez un ralentissement économique qui vient des États-Unis, auquel il faut résister.»

M. Dion a aussi dit que le fédéral est prêt à offrir son appui à M. Landry dans sa lutte contre la pauvreté, le développement des régions et la recherche-développement. «Nous offrons notre pleine collaboration; ce sont aussi nos priorités. On réussira beaucoup mieux si leur gouvernement collabore», a-t-il souligné.

Reprenant ses critiques, M. Dion soutient que le Québec n'est pas désavantagé par la répartition de la fiscalité au Canada, notamment grâce à la péréquation. «M. Landry a reçu un chèque de 1,5 milliard il y a deux semaines. Il a craché dans la soupe. Il ne devrait pas, parce que cela va sans doute l'aider à dégrader des surplus», a-t-il remarqué.

A son avis, il est faux de prétendre que le Québec souffre d'une «dérive centralisatrice» imposée par Ottawa. «C'est une déformation de l'histoire. [La Confédération] n'a pas été signée entre deux nations, ça été signée entre quatre provinces», a-t-il expliqué.

EN BREF

Fusillade dans une école secondaire aux États-Unis

(AP) — Moins de trois semaines après la fusillade du lycée Santee, deux personnes ont été atteintes par balles et sept autres blessées hier dans une autre école secondaire des environs de San Diego, en Californie. Parmi les deux victimes touchées par balles figure l'auteur présumé de la fusillade, un jeune homme de 18 ans, selon le capitaine Bill McClure de la police. L'autre blessé était semble-t-il un élève de 16 ans, atteint à la poitrine, mais aucun autre détail n'a été com-

munié. Des élèves et des adultes se sont par ailleurs blessés en tombant ou en se coupant avec des bris de verre. Cette nouvelle fusillade s'est produite vers midi à l'école Granite Hills d'El Cajon, qui compte 2900 élèves. L'établissement est situé au sud de l'école Santee de Santana, également dans les environs de San Diego, où un adolescent avait ouvert le feu le 5 mars dernier, faisant deux morts parmi les élèves et 13 blessés. Les élèves de Granite Hills ont été évacués et emmenés dans un établissement scolaire voisin, tandis que les forces de l'ordre fouillaient l'établissement. «D'après les informations dont je dispose, personne n'a été grièvement blessé», a déclaré Granger Ward, un responsable de l'académie scolaire.

LA VIE.

Gilles ISABELLE
Denise BERGERON

LA VIE:
un équilibre à maintenir
JOURNAL DE BORD

Biologie générale
4^e et 5^e secondaire.

256 pages - 14,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

VIENT DE PARAÎTRE!

Au sommaire:

- Concentration des médias: Québec doit agir
Robert Laplante
- Antimondialisme
Il y a loin de la coupe aux lèvres
Pierre Vadeboncoeur
- Le Canadien vendu à un Américain
Jacques Dumont
- La reconnaissance de l'action communautaire
Michel Parazzelli
- Hommage à André D'Allemagne
Deux témoignages
Edmond Orban
Andrée Ferretti
- Éloge à la médiocrité télévisuelle
Jean-Luc Guoin

Le Sommet jeunesse, un an après

Abonnez-vous pour en savoir plus!

L'Action nationale
425, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1002
Montréal (Québec) H3A 3G5
Tél.: (514) 845-8533 - Téléc.: (514) 845-8529
Courriel: revue@action-nationale.qc.ca
Site: <http://www.action-nationale.qc.ca>

LES ACTUALITÉS

Profession: infirmière

La passion des poupons À 72 ans, Dorothy Amy prend sa retraite. Désormais, c'est la bénévole en elle qui prendra le chemin de l'hôpital Saint Mary's

Quand Dorothy Amy a débuté dans le métier d'infirmière, Duplessis régnait sur le Québec, l'assurance-maladie n'était pas née et le baby-boom battait son plein. À 72 ans, cette infatigable infirmière de l'hôpital Saint Mary's prenait sa retraite définitive la semaine dernière, après 50 ans de métier.

ISABELLE PARÉ LE DEVOIR

Pour les employés et médecins de l'hôpital de Côte-des-Neiges réunis hier pour lui dire adieu, Dorothy Amy est presque un monument, une mémoire sur deux pattes. Ici, on l'appelle la «Florence Nightingale de Saint Mary's». Plus que ses 50 ans d'expérience, dont 30 passés dans les corridors de Saint Mary's, sa ténacité et son enthousiasme inépuisable au travail ont fait d'elle une légende vivante.

Car les bébés, c'est la vie de Dorothy Amy. Infirmière spécialisée en néonatalité, elle a mis des milliers de bébés au monde en 50 ans, et il y a fort à parier que tout un régiment de mousques du quartier Côte-des-Neiges ne seraient pas de ce monde sans ses bons offices. Quantités de jumeaux et de triplés ont aussi amorcé leur existence du bon pied grâce à son attention toute maternelle.

«Elle s'occupe des bébés comme si c'était les siens. Elle a développé un sixième sens qui lui permettait de s'apercevoir que des bébés n'allaient pas bien avant même qu'on ne diagnostique une maladie», a affirmé, admirative, Maria Caldarella, qui a fait de Dorothy son mentor.

Malgré son âge vénérable, Dorothy Amy, tout récemment, se rendait encore tous les jours en autobus à Saint Mary's pour entreprendre une énième journée de travail, toujours aussi enthousiasmée qu'au premier jour.

«Elle appartient à la vieille génération des infirmières dévouées jusqu'à la mort. À son âge, elle aurait pu prendre sa retraite il y a bien longtemps. Son enthousiasme débordant, elle le communique à tous ceux qui travaillent avec elle», soulignait hier le Dr Apostolos Papanagiotou, chef du département de pédiatrie de Saint Mary's, qui a mis plus d'un bébé au monde avec l'aide de Dorothy Amy.

C'est que Dorothy Amy, comme Obélix, est tombée dans cette potion avant même d'avoir vu le jour. Née



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Des centaines d'enfants ont commencé leur vie du bon pied grâce aux bons soins de Dorothy Amy.

dans une petite ferme du sud de l'Ontario, Dorothy a elle-même été mise au monde par sa sage-femme de grand-mère, comme tous ses autres frères et sœurs. «Elle fut un modèle extraordinaire pour moi, et j'ai tout appris d'elle sur les bébés», affirme-t-elle humblement aujourd'hui.

Au début de sa carrière, en Ontario, il n'était pas rare que les infirmières donnent seules naissance aux bébés dans les petits villages privés de médecins. «Même comme étudiante, on passait la moitié de notre temps dans les urgences et l'autre aux études. On était projetées dans le métier. Les choses ont bien changé depuis!», raconte-t-elle.

Alors que la profession tout entière semble souffrir d'un burn-out généralisé, quel est donc le secret qui a

permis à cette marathonnienne du métier de tenir le coup pendant 50 ans? Même les collègues dont elle pourrait être la grand-mère se montrent fascinés par son insatiable soif de travail. «Même quand il y avait des problèmes ou qu'elle était surchargée de travail, elle avait toujours le sourire aux lèvres et ne se plaignait jamais. Ce n'est pas pour rien qu'on l'appelait notre Florence Nightingale», soutient la jeune Maria.

La principale intéressée n'a quant à elle pas d'autres explications à donner que la passion pour justifier sa longévité dans le métier. «J'ai toujours adoré ce que je faisais. Voir naître des enfants est quelque chose de merveilleux. Rien n'est plus précieux qu'un bon départ dans la vie, et c'est ce que j'ai tenté de donner. Les bébés

sont des trésors pour moi», confie cette passionaria de la pouponnière.

Après avoir refusé plus d'une invitation à profiter d'une retraite bien méritée, Mme Amy raccrochera finalement son sarrau dans quelques jours, la mort dans l'âme. «J'essais déjà de m'ajuster à cette nouvelle vie, mais ce sera difficile», avoue-t-elle. La battante ne s'avoue toutefois pas encore vaincue. En catimini, elle négocie déjà son retour comme bénévole, et on devrait voir sous peu son merveilleux sourire rayonner dans les corridors de la maternité de Saint Mary's. «C'est plus fort que moi; je vais revenir pour voir les bébés», dit-elle. Heureusement pour eux, le jour n'est pas encore venu où les bébés de Saint Mary's devront se passer de Dorothy Amy.

Les leaders du Québec contemporain

Les syndicats sont responsables de la précarisation de l'emploi, accuse Claude Ryan

ÉRIC DESROSIERS LE DEVOIR

au problème de la pauvreté.

Le mythe de la pénurie d'infirmières

Le 13^e colloque sur les leaders du Québec contemporain, consacré à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), a commencé sur les chapeaux de roues avec Claude Ryan et Henri Massé, hier midi, à l'Université du Québec à Montréal. Conférencier invité, le journaliste et ancien ministre libéral, Claude Ryan, a ouvert le bal en reprochant aux syndicats d'être responsables de l'augmentation du nombre d'employés à statut précaire dans la fonction publique. L'acharnement qu'ils mettent à défendre leurs droits acquis, comme les planchers d'emploi ou les critères de promotion, a contribué, selon lui, à terme, à alourdir artificiellement le fonctionnement du gouvernement. «La multiplication des emplois précaires dans les domaines de la santé et de l'éducation, a-t-il déclaré, a été causée en grande partie par la rigidité des positions défendues par les centrales syndicales en matière de sécurité d'emploi et par l'obligation où se trouvait l'État de réduire ses coûts de fonctionnement.»

Évoquant ses années passées à titre de ministre de l'Éducation, il a, de plus, raconté sa déception de voir à l'époque comment les questions d'amélioration de la qualité de l'enseignement semblaient secondaires aux syndicats, pourtant au fait des besoins et défis des écoles. «En dehors des rondes de négociation qui mobilisaient toutes ses ressources, a-t-il affirmé, la CEQ consacrait beaucoup plus d'énergie et de ressources à des entreprises de propagande politique dans les établissements d'enseignement qu'à la recherche d'améliorations pédagogiques.»

Claude Ryan n'avait toutefois pas que des reproches à formuler à l'égard des centrales syndicales. Il a par exemple salué le «changement de cap majeur» effectué à l'occasion de la création du Fonds de solidarité de la FTQ, un changement qui allait permettre l'établissement de partenariats féconds avec le gouvernement et le monde des affaires après une dizaine d'années de radicalisme socialiste stérile. Il s'est de plus félicité du rôle de défenseur des valeurs de liberté, de justice et de solidarité joué traditionnellement par le mouvement syndical au sein de la société et a dit souhaiter qu'il accorde aujourd'hui une attention particulière

Également présent à cette première conférence, le président de la FTQ, Henri Massé, a choisi de ne pas répondre à toutes ces critiques. Il s'est contenté de souligner que l'opinion de M. Ryan représentait «un point patronal» de la réalité. En ce qui a trait aux emplois précaires, il a tout de même noté que leur nombre est aussi en hausse dans plusieurs domaines du secteur privé, ce qui révèle que le problème dépasse la seule question du degré de souplesse des syndicats à l'endroit du gouvernement.

Il a d'ailleurs tenu à rappeler que la FTQ, comme le mouvement syndical dans son ensemble, est constituée d'un ensemble de courants parfois très progressistes, d'autres fois plus affairistes, et que l'on ne peut, par conséquent, lui attribuer une seule et même logique d'action. Inscrite dans son temps, la centrale qu'il dirige s'occupera bien sûr de pauvreté, a-t-il

assuré, mais aussi de questions comme l'humanisation de la mondialisation et le développement des régions-ressources. Amené, par une question du public, à expliquer le rôle joué par les syndicats dans la décision de mettre à la retraite anticipée des centaines d'infirmières qui allaient, peu de temps après, manquer cruellement au réseau de la santé, le président de la FTQ a eu cette réponse inattendue. «Je suis convaincu, en fait, qu'il n'y a pas de pénurie d'infirmières.»

Citant l'exemple de certaines de ces nièces infirmières qui voudraient bien travailler à temps plein mais qui n'arrivent, pour le moment, qu'à se trouver des demi-tâches, il a ajouté: «Il manque peut-être des personnes spécialisées dans des domaines très pointus mais, dans l'ensemble, je ne crois pas qu'il manque de ressource. [...] Il faut se souvenir, a-t-il expliqué, que le gouvernement nous a dit qu'il voulait réduire sa masse salariale de 6 % et nous a donné trois choix: procéder à des congédiements — et c'est les jeunes qui auraient payé —, réduire les conditions de travail de tout le monde ou procéder à des préretraites.»

■ Voir en page A 9 un extrait de la communication présentée hier par Claude Ryan.

Les syndicats auraient dû tenir compte des besoins de l'État

Téléphone: 985-3344 Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet: www.offres.ledevoir.com

MOTS CROISÉS. A crossword puzzle grid with 11 rows and 12 columns. Below the grid are clues for horizontal and vertical words. Horizontal clues include: 1. Tombe recouverte d'une petite éminence de terre. 2. Absence de volonté. 3. Profitable. 4. Ruthénium. 5. Squelette. 6. Traquenard. 7. Anarchiste. 8. 'Avec'. 9. Problème. 10. Force paramilitaire irlandaise. 11. Enlève la cime. 12. Poisson. Vertical clues include: 1. Art de combattre les taureaux dans l'arène. 2. Borné. 3. Ego. 4. Du bulbe rachidien. 5. Relatif à Éléa. 6. Mesure chinoise. 7. Champignon unicellulaire. 8. Audacieux. 9. Ciment. 10. Courageusement. 11. Crustacé d'eau douce. 12. Poulie. Solution d'hier is also provided.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. SUPERIOR COURT. GABY HAJJAR, Plaintiff. SERGE DEFOY, Defendant. PAR ORDRE DE LA COUR: Le défendeur SERGE DEFOY, est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs. Une copie de LA DÉCLARATION a été laissée au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal, à son intention. De plus, PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans les délais, le demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'il sollicite. VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE. Montréal, le 15 mars 2001. MICHEL PELLERIN JUGE (ou GREFFIER) DE LA COUR. Me Nabih SROUGI 1500, Du Collège, suite 350 St-Laurent (Québec) H4L 5G6 Tél: (514) 335-1122 Fax: (514) 335-9362 PROCUREUR DU DEMANDEUR

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. PRESENT Greffier adjoint Marie Evelynne Jeantine. Partie demanderesse c. Jean Ravix Toussaint. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à Monsieur Jean Ravix Toussaint dse comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 1 est Notre-Dame, Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Monsieur Jean Ravix Toussaint. Lieu: Montréal. Date: Le 09 mars 2001. Michel Martin Greffier adjoint

COUR SUPÉRIEURE RICHARD CHAPUT Demandeur, CARMEN THIMINEUR Défenderesse. ORDONNANCE. LA COUR ordonne à la défenderesse CARMEN THIMINEUR de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance dans le journal Le Devoir. Prenez avis qu'une copie de la déclaration en divorce a été déposée à votre intention au greffe civil du district de Québec, 300 Boul. Jean-Lesage, salle 1.24, Québec, Qc G1K 8K6. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, le demandeur pourra obtenir contre vous un jugement par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous. Québec, 08 mars 2001. Nicole Côté Greffier adjoint

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi. Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340 Sur Internet: www.offres.ledevoir.com Courriel: avisdes@ledevoir.com

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

«AVIS CONCERNANT LA TERMINAISON TOTALE DU RÉGIME DE RETRAITE DU SERVICE DE NETTOYAGE MISS BROWN LE 31 DÉCEMBRE 1990.» Ce régime de retraite vise les employés du Service de Nettoyage Miss Brown. Avis est donné à toute personne qui n'a pas reçu de relevé de droits, en raison de la terminaison totale du Régime de retraite du Service de Nettoyage Miss Brown et qui croit avoir des droits au titre de ce régime, ou en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, qu'elle peut les faire valoir dans les 30 jours de la présente publication, auprès de l'employeur, à l'adresse suivante: Service de Nettoyage Miss Brown 67 rue Provost Lachine (Québec) H8S 1L3 Ou auprès de la Régie des rentes du Québec à l'adresse suivante: Régie des rentes du Québec Direction des régimes de retraite Case postale 5200 Québec (Québec) G1K 7S9

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. PRESENT Greffier adjoint YOLENE LAFORTUNE. Partie demanderesse c. FRANTZ SOLON. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à FRANTZ SOLON de comparaître au greffe de cette cour situé au 10 rue St-Antoine est, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en DIVORCE a été remise au greffe à l'intention de FRANTZ SOLON. Lieu: Montréal. Date: 2001 MAR. 21. Michel Martin Greffier adjoint

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL. COUR SUPÉRIEURE. PRESENT Greffier adjoint YOLENE LAFORTUNE. Partie demanderesse c. FRANTZ SOLON. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à MME CLAUDE HUDON de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour mode spécial de signification a été remise au greffe à l'intention de NICU STEFAN BALTATU. Lieu: Montréal. Date: 2001 MAR. 20. Michel Martin Greffier adjoint

PRESENT Greffier adjoint CHRISTINA DOINA CASU. Partie demanderesse c. NICU STEFAN BALTATU. Partie défenderesse. ASSIGNATION. ORDRE est donné à NICU STEFAN BALTATU de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame est à Montréal, salle 1.100 dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour mode spécial de signification a été remise au greffe à l'intention de NICU STEFAN BALTATU. Lieu: Montréal. Date: 2001 MAR. 20. Gilles Bussière greffier adj.

conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies. Son siège social est situé dans le district judiciaire de Longueuil, province de Québec. DATE à Montréal, ce 6 mars 2001. MONETTE BARAKETT, LEVESQUE, BOURQUE, PEDNEAULT. Les procureurs de la personne morale. DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales) Prenez avis que la compagnie/corporation Placements Jean-Paul Houde Ltée ayant son siège social 88-A, rue Longpré, Le Gardeur, J5Z 2M4 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales. Jean-Paul Houde

VENTES EN JUSTICE. Conditions et renseignements. 1. Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées. 2. L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant ou chèque visé. 3. Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation. La Chambre des huissiers du Québec

LE DEVOIR

POLITIQUE

Accolade printanière



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

SOUS LES FLOCONS printaniers qui ont recouvert Montréal hier, la gauche canadienne a donné l'accolade à la gauche québécoise. En effet, le député néo-démocrate Svend Robinson, connu pour ses idées progressistes, était de passage dans la circonscription de Mercier pour soutenir la candidature de Paul Cliche à l'élection complémentaire du 9 avril. M. Cliche se présente comme porte-étendard des forces progressistes, soit l'union ad hoc des partis de gauche qui ont accueilli plusieurs militants péquistes déçus au cours des derniers mois.

Assurance-chômage

Des changements majeurs sont maintenant possibles

Un rapport sera déposé avant le 1^{er} juin

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — La porte est maintenant ouverte à des changements notables au régime d'assurance-emploi. Avec l'accord de sa majorité libérale, le comité parlementaire du Développement des ressources humaines produira un rapport en ce sens d'ici le 1^{er} juin.

Les recommandations pourraient se traduire dans un projet de loi qui serait adopté rapidement, prévient-on. «Devant les témoignages qui lui ont été apportés, le comité a décidé de faire d'autres recommandations qui devraient venir modifier plus en profondeur la loi de l'assurance-emploi», a expliqué hier le député bloquiste Paul Crête, à l'origine de la motion pour produire le rapport, adoptée à l'unanimité par le comité parlementaire, mercredi soir.

Le comité étudiait depuis le mois de février les améliorations apportées au régime d'assurance-emploi par le projet de loi C-2. Cependant, les changements proposés sont timides puisqu'ils visent essentiellement à abolir la clause dite d'intensité qui pénalise les demandeurs fréquents de prestations, comme les travailleurs saisonniers. Cette mesure n'ajoutera qu'environ 10 \$ par semaine dans les poches des chômeurs pénalisés.

«Ce qu'on a gagné, c'est que le débat sur l'assurance-chômage ne soit pas clos avec C-2, qu'il se poursuive à partir des témoignages qu'on a reçus», a expliqué le député Crête.

«Les libéraux ont commencé à entrouvrir la porte avec l'abolition de la règle d'intensité et, maintenant, ils laissent ouverte pour qu'il y ait d'autres modifications», a ajouté M. Crête.

Plusieurs groupes comparissant devant le comité ont souligné que les changements contenus dans le projet de loi ne sont pas suffisants.

Certains députés libéraux, comme Georges Farah, qui représente la Gaspésie, ont acquiescé à ce constat. M. Farah ne s'est d'ailleurs pas gêné pour dire que sa région a beaucoup souffert des restrictions qui ont été apportées à l'assurance-emploi au milieu de la dernière décennie.

«Le comité, de façon unanime, a démontré nettement que le gouvernement doit regarder la chose de façon plus globale», a expliqué le député libéral en entrevue. À son avis, c'est un «bon signal» pour les groupes qui attendent des modifications notables au régime.

En outre, M. Farah fait valoir qu'il était important de revoir les modalités du régime pour éviter qu'un éventuel ralentissement économique aggrave la situation déjà difficile de certaines régions.

Selon Paul Crête, si le rapport du comité parlementaire est unanime, des changements législatifs appropriés pourraient être adoptés rapidement. Il pense même que cela pourrait se produire avant les vacances estivales.

L'automne dernier, durant la campagne électorale, le premier ministre Jean Chrétien s'était engagé à améliorer le régime d'assurance-emploi. Mais cette promesse n'avait pas beaucoup d'effets concrets. Au retour de la Chambre des communes en février, le gouvernement a présenté de nouveau un projet de loi (le projet de loi C-2) qui était déjà à l'étude lors de la dissolution du Parlement.

Néanmoins, on avait envoyé des signaux pour indiquer que les libéraux étaient prêts à se commettre davantage. Ainsi, à la mi-janvier, Denis Coderre, le secrétaire d'État au Sport amateur, avait affirmé que son gouvernement aurait une oreille particulièrement attentive aux améliorations que les groupes pourraient proposer pendant les auditions du comité parlementaire sur C-2. Et c'est ce qui s'est finalement matérialisé.

Accusation douteuse

Le KKK implanté à Prince George?

Hedi Fry doit s'excuser d'avoir laissé croire que des racistes s'activent en Colombie-Britannique

MANON CORNELIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Y a-t-il des Canadiens qui brûlent des croix sur les pelouses de membres de minorités visibles, en particulier à Prince George, en Colombie-Britannique? On le croyait mercredi, à la suite d'une déclaration de la secrétaire d'État au multiculturalisme, Hedi Fry. On n'en était plus certain hier après que le maire, des conseillers et les policiers de la ville eurent dit tout ignorer et que les députés alliancistes eurent protesté aux Communes.

Même la ministre a cru nécessaire de s'excuser auprès des gens de cette municipalité pour «avoir erronément lié la ville de Prince George à une activité haineuse particulière».

Le problème pour Mme Fry, et ce qui ajoute à la bizarrerie de l'affaire et jette un doute sur son jugement, est qu'il ne s'agissait pas d'un lapsus momentané. La première référence à ces croix brûlées a été faite alors qu'elle répondait à une question planifiée, posée par un député libéral. Quand le député de Prince George-Bulkley Valley, l'allianciste Dick Harris, s'est insurgé, la ministre est revenue en Chambre et a élaboré davantage.

«Je suis au courant parce que le maire de Prince George a communiqué avec moi immédiatement», at-elle dit avant d'ajouter qu'elle avait accordé des fonds au maire «pour mettre sur pied un groupe de travail». Inquiétude, consternation, besoin de mesures immédiates, recommandations «courageuses» du groupe de travail, visite et rencontre avec ses membres: la ministre n'en finissait plus.

L'Alliance s'est empressée de vérifier pour constater que rien de tel n'avait eu lieu à Prince George. On ne s'est donc pas satisfait des «demi-excuses» de la ministre, surtout après qu'elle eut «terni la réputation de la ville», et on a exigé sa démission à maintes reprises hier durant la période des questions. Le premier ministre Jean Chrétien a catégoriquement refusé, prenant vigoureusement la défense de Mme Fry.

Conservateurs et néo-démocrates se sont contentés de demander des explications, non sans souligner que cet incident ne faisait rien pour améliorer le sort déjà difficile des libéraux dans l'Ouest.

Les alliancistes étaient d'autant plus indignés qu'ils y voyaient une autre attaque indirecte contre eux. Ils avaient en mémoire quelques incidents survenus pendant la campagne électorale, notamment lorsque Mme Fry avait affirmé que certaines convictions religieuses de Stockwell Day étaient une insulte pour les gens d'autres confessions ou encore lorsque la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Elinor Caplan, avait accusé les partisans alliancistes d'être racistes et de nier l'Holocauste.

Une question demeure cependant sans réponse. Où s'est produit l'incident dont parlait Mme Fry? Ou, pire, cela a-t-il vraiment eu lieu? Le leader parlementaire de l'Alliance, Chuck Strahl, est persuadé que la ministre a tout inventé.

Il a été impossible de le savoir. Mme Fry n'a répondu à aucune question aux Communes, le premier ministre lui ayant servi de rempart. Elle a ensuite quitté le Parlement en évitant soigneusement la presse. Résultat: on ignore si, pour justifier ses politiques contre le racisme, la ministre s'appuie sur une fiction ou sur la réalité.

Gaspillage

L'Alliance reçoit le prix Teddy

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les députés de l'Alliance canadienne qui ont dénoncé le régime de retraite «plaqué or» des Communes avant de finalement y adhérer ont reçu le prix Teddy de la Fédération des contribuables canadiens hier.

C'est la troisième édition des Teddy, qui reconnaissent «le gaspillage, l'excédent de dépenses, la surimposition, la réglementation excessive et l'absence d'imputabilité».

Un peu comme lors de la remise des Oscars, les gagnants d'un Teddy reçoivent une statuette, mais dans ce cas, il s'agit d'un cochon de plastique doré.

Le prix Teddy est ainsi nommé en l'honneur d'un cadre supérieur de la fonction publique, Ted Weatherhill, qui avait été congédié après avoir présenté une note de frais trop élevée, comprenant notamment un repas pour deux à Paris au coût de 733 \$.

Le président de la Fédération des contribuables, Walter Robinson, souligne qu'après avoir dénoncé pendant sept ans le régime de retraite des Communes, 27 des 30 députés de l'Alliance canadienne ont finalement décidé d'y souscrire.

Ce régime est l'un des plus lucratifs au Canada, dit-il. Les contribuables y versent 4,20 \$ pour chaque dollar remis par les députés.

Deux autres prix Teddy ont été décernés par la Fédération des contribuables.

La commission indienne responsable des jeux de hasard en Saskatchewan a remporté un Teddy dans la catégorie provinciale-municipale. L'an dernier, une vérification comptable avait permis de découvrir que l'organisme avait dépensé à mauvais escient plus de 1,7 million, dont 360 000 \$ en dépenses non autorisées par l'ancien président-directeur général, Dutch Lerat.

Haute fonction publique fédérale

Les francophones ont encore des échelons à monter

HUGUETTE YOUNG
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Bloc québécois estime que la place des francophones dans les hautes sphères de la fonction publique fédérale laisse grandement à désirer.

Le député Benoît Sauvageau (Repentigny) trouve «anormal» que les ministres francophones du gouvernement soient «contraints de travailler en anglais dans leur ministère pour réussir à se faire comprendre par leurs propres sous-ministres».

Bondissant sur ses pieds, la présidente du Conseil du trésor, Lucienne Robillard, a déclaré qu'elle avait le «plaisir de travailler dans les deux langues officielles» au sein de son ministère. L'objectif du gouvernement, at-elle ajouté, c'est d'avoir une «participation équitable des francophones» dans la haute fonction publique.

De façon globale, les francophones sont bien représentés, a précisé la ministre Robillard. Elle a reconnu toutefois que la présence de sous-ministres francophones y faisait défaut.

«Quand nous regardons l'ensemble

de la fonction publique, les francophones y sont très présents, a déclaré Mme Robillard. Il est très clair que, lorsque nous regardons strictement les sous-ministres en titre, le groupe étant plus restreint, quand nous avons certains francophones qui quittent, cela réduit le pourcentage. Mais nous faisons tous les efforts possibles pour avoir cette participation équitable au sein de notre gouvernement.»

Pour le chef bloquiste, Gilles Duceppe, cette situation est tout à fait inadmissible. «La majorité — sinon la totalité — des ministres francophones sont bilingues et eux sont invités à travailler avec des sous-ministres unilingues anglophones», at-il déploré lors d'un point de presse.

«L'inverse n'est jamais fait. Imaginez un ministre anglophone qui devrait travailler avec un unilingue francophone. Ça ne se pourrait pas. Mais nos ministres acceptent comme des bœufs-ouï-ouï de se soumettre à cette habitude.»

Pour sa part, la commissaire aux langues officielles, Dyane Adam, a reconnu qu'il faudrait exiger des sous-ministres à Ottawa qu'ils soient tous bilingues. «Nos données nous disent qu'il y a cinq sous-mi-

nistres bilingues en titre sur 28». «Les gestionnaires supérieurs, c'est eux qui donnent le ton. C'est certain que l'idéal, ce serait qu'on ait une représentation équitable des deux groupes linguistiques, parce que ça donne un message important de leadership», at-elle expliqué. «Si on veut mettre en œuvre la politique des langues officielles en ce qui touche la langue de travail, il faut commencer avec la tête.»

DICTIONNAIRE PENSEURS
FERNANDEZ
372 pages - 29,40 \$

Marc-Aimé GUÉRIN
Dictionnaire des penseurs pédagogiques

À lire en période de désarroi scolaire.

Les Éditions GUÉRIN (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Québec Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Tout le personnel, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	Autres coordonnées
9001-7724 Québec inc. CAFFE ALBANO 610, rue Jarry Ouest Montréal (Québec) H3N 1G2 Dossier: 150-003	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	610, rue Jarry Ouest Montréal (Québec) H3N 1G2	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9099-1290 Québec inc. HIPPO CLUB CENTRE VILLE 2067, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 1R7 Dossier: 181-321	4 Bars avec autorisation de projection de films dont 1 sur terrasse	2067, rue Stanley Montréal (Québec) H3A 1R7	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9032-5499 Québec inc. TAVERNE L'ACADIE 750, boulevard Crémazie Ouest Montréal (Québec) H3N 1A2 Dossier: 264-432	Addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	750, boulevard Crémazie Ouest Montréal (Québec) H3N 1A2	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9096-8405 Québec inc. ROADHOUSE 5480, rue Irberville Montréal (Québec) H2G 2B1 Dossier: 294-470	1 Bar (suite à une cession)	5480, rue Irberville Montréal (Québec) H2G 2B1	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9094-9264 Québec inc. LE MIRAGE SALLE DE RECEPTIONS ENRG. 8604, boul. Saint-Léonard Montréal (Québec) H1P 2Y7 Dossier: 303-974	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité (suite à une cession)	8604, boul. Saint-Léonard Montréal (Québec) H1P 2Y7	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Stéfano Di Raddo BAR ROLEX 2137, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H2G 1T3 Dossier: 312-124	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	2137, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H2G 1T3	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9091-3732 Québec inc. BAR 8004 3909, boul. Saint-Hubert Montréal (Québec) H2E 1E2 Dossier: 351-650	Addition d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	8004, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2E 1E2	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Yvan Desrosiers LES AMAZONES 6551, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1N 1X8 Dossier: 691-295	1 Bar avec projection de films	6551, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1N 1X8	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9098-4790 Québec inc. DOUBLE DOUCE 3909, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y2 Dossier: 787-663	1 Bar (suite à une cession)	3909, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Y2	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9101-4548 Québec inc. PÉZELIC AUTEUIL 4700, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7K 2J4 Dossier: 864-207	1 Bar des 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	4700, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7K 2J4	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9049-4154 Québec inc. CAFE BULLS 5586, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1L9 Dossier: 920-082	2 Bars dont 1 sur terrasse (suite à une cession)	5586, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1L9	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Trattoria G.T. Bar Café Inc. TRATTORIA G.T. BAR CAFE INC. 2895, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1M1 Dossier: 1004-597	Permis additionnel 1 Bar	2895, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2B 1M1	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433	2 Restaurants pour vendre 2 Brasseries 1 Bar sur terrasse (suite à cession)	845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Parotaverna du Symposium Ltée. PSAROTAVERNA DU SYMPOSIUM LTÉE 3829, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M4 Dossier: 1070-739	1 Restaurant pour vendre sur terrasse (demande amendée)	3829, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2W 2M4	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Kunthea Peng LA BELLE ASIE 5172, rue Queen Mary Montréal (Québec) H3W 1X5 Dossier: 1173-939	1 Restaurant pour vendre	5172, rue Queen Mary Montréal (Québec) H3W 1X5	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9042-8517 Québec inc. CAFE RESTO LE TAPIS ROUGE 67, boul. Saint-Elzéar Ouest Laval (Québec) H7M 1E7 Dossier: 1346-287	1 Restaurant pour vendre (suite à une cession)	67, boul. Saint-Elzéar Ouest Laval (Québec) H7M 1E7	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Carl Gingera BAR DO DROP IN 1867, rue Wellington Montréal (Québec) H3K 1W2 Dossier: 1542-091	1 Bar (suite à une cession)	1867, rue Wellington Montréal (Québec) H3K 1W2	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Yvrebek Akilu CHALET RENDEZ-VOUS 4993, rue Queen Mary Montréal (Québec) H3W 1X4 Dossier: 1570-332	1 Restaurant pour servir	4993, rue Queen Mary Montréal (Québec) H3W 1X4	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Normand Noël NAVARK CROISIERES 101, Chemin de la Rive Port de plaisance de Longueuil Quai de Longueuil V Longueuil (Québec) J4H 3G6 Dossier: 1794-684	1 Bar avec danse dans un transporteur public (bateau) (demande corrigée)	101, Chemin de la Rive Port de plaisance de Longueuil Quai de Longueuil V Longueuil (Québec) J4H 3G6	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Groupe Alimentaire R.M.K. Inc. PAUSE CAFE DU VIEUX MONTRÉAL 374, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1T9 Dossier: 1801-448	1 Restaurant pour vendre	374, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H2Y 1T9	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9089-3918 Québec inc. MIKASA SUSHI BAR 2049, rue Peel Montréal (Québec) H3A 1T6 Dossier: 1801-638	1 Bar 1 Restaurant pour vendre	2049, rue Peel Montréal (Québec) H3A 1T6	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
L'Association des familles calabresi inc. L'ASSOCIATION DES FAMILLES CALABRESI INC 6562, boulevard Monk Montréal (Québec) H3E 3J1 Dossier: 1801-992	1 Club	6562, boulevard Monk Montréal (Québec) H3E 3J1	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9086-4401 Québec inc. CAFE SUPREME 4190, boul. Saint-Laurent, Local 101 Montréal (Québec) H2W 1Z3 Dossier: 1802-008	1 Restaurant pour vendre	4190, boul. Saint-Laurent, Local 101 Montréal (Québec) H2W 1Z3	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
Cheval-Théâtre inc. CHEVAL-THÉÂTRE INC. 7740, boul. Décarie (Stationnement) Montréal (Québec) H4P 2H1 Dossier: 1802-024	1 Bar dans amphithéâtre avec consommation dans les gradins	7740, boul. Décarie (Stationnement) Montréal (Québec) H4P 2H1	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433
9099-3221 Québec inc. NEWTOWN 1472-1476-1500, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B5 Dossier: 1802-172	1 Restaurant pour vendre 1 Bar avec danse et spectacles sans nudité 5 Bars dont 2 sur terrasse	1472-1476-1500, rue Crescent Montréal (Québec) H3G 2B5	9100-8466 Québec inc. LE BISTRO ST-PIERRE 845, rue St-Pierre Terrebonne (Québec) J6W 1E6 Dossier: 1022-433

POLITIQUE

LES PRIORITÉS DE BERNARD LANDRY

Responsabilité, solidarité, souveraineté

BERNARD LANDRY

Voici des extraits du discours inaugural de la deuxième session de la 36^e législature prononcé hier à l'Assemblée nationale par le premier ministre du Québec.

Le Québec d'aujourd'hui fait encore face à de nombreux défis qu'il doit relever en effectuant les choix qui s'imposent avec lucidité et rigueur. Le défi le plus grand est sans doute de maintenir le cap sur la prospérité, de l'étendre à l'ensemble des régions du Québec et de la partager équitablement entre les personnes. Cela nous oblige en même temps à prendre acte de l'équilibre fragile de notre économie dans la conjoncture mondiale actuelle. Il faut donc garder la juste mesure de notre capacité collective de dépenser. Nos finances doivent rester équilibrées. Notre État national ne se laissera pas entraîner de nouveau dans l'escalade sans fin de toutes les dépenses. L'amélioration de l'état des finances publiques doit être une préoccupation constante non seulement pour préserver notre capacité actuelle mais pour assurer l'avenir des générations futures et garantir leur liberté d'action collective. [...]

Lutte contre la pauvreté

Un des premiers sentiments qui animeront le gouvernement sera celui de la responsabilité. [...] Le nouveau gouvernement veut d'abord être celui de la solidarité. Dans les lois qu'il soumettra à l'attention de cette assemblée ainsi que dans les politiques, plans et stratégies qu'il définira et réalisera, le gouvernement mettra l'accent sur la solidarité sociale, la santé, la famille et l'enfance, l'éducation, l'emploi, les régions et la culture. Nous relèverons le défi de mener à terme ces objectifs prioritaires tout en recherchant, comme c'est notre devoir, le règlement de la question nationale.

Le gouvernement adoptera une véritable stratégie de développement social qui aura pour objectif de favoriser la participation de tous aux fruits du développement. Cet objectif appelle une nouvelle synergie entre le développement économique et le développement social, qui doit se réaliser en partenariat avec les divers groupes de la société. Il est impérieux de constater que les citoyens du Québec ne profitent pas également de l'ère de prospérité que nous avons connue. La pauvreté et l'exclusion continuent de prélever un lourd tribut qui engendre la souffrance, du désespoir, de multiples drames personnels dont nous ne pouvons pas détourner les yeux.

[...] Ainsi, nous présenterons un plan de lutte contre la pauvreté qui proposera des mesures de court, moyen et long terme portant autant sur la prévention que sur l'aide directe aux plus vulnérables. Nous maintiendrons notre soutien aux familles, particulièrement aux familles les plus démunies. Nous proposerons de nouvelles avenues aux jeunes prestataires de la sécurité du revenu de moins de 21 ans et sous-scolarisés à la lumière des résultats du projet Solidarité jeunesse, en marche depuis quelques mois. Nous travaillerons en vue de soutenir adéquatement les chômeurs de longue durée dans leur démarche vers l'emploi.

La place centrale de l'éducation dans la lutte contre la pauvreté se concrétisera de multiples façons, entre autres par l'accès à des services de garde éducatifs et le projet de formation continue, qui seront au cœur d'une redéfinition du concept d'égalité des chances par l'éducation, base de notre projet de démocratie solidaire.

Nous allons donner un nouvel élan également à l'économie sociale, qui connaît, depuis quatre ans, un formidable essor avec la création de plus de 1000 entreprises et de quelque 15 000 nouveaux emplois permanents. [...]

Les régions-ressources

Autre grave problème que la bonne performance de presque toutes nos régions tend à cacher et auquel il faut s'attaquer avec encore plus de combativité, c'est celui qui pose le niveau inacceptable de chômage dans certaines autres régions, principalement les régions que l'on appelle régions-ressources. Les régions-ressources feront l'objet d'une attention très particulière dès le dépôt du prochain budget.

Il sera nécessaire d'accélérer la cadence, dans ces régions-ressources, pour leur permettre de prendre pleinement leur place dans la nouvelle économie et pour maintenir la position concurrentielle du Québec sur les marchés mondiaux. Cette stratégie comprendra également des mesures qui auront un impact im-



Le premier ministre Bernard Landry est applaudi par ses collègues, dont Jacques Brassard, Pauline Marois et Guy Chevrette.

portant sur le développement des communautés rurales en difficulté et sur la ruralité dans son ensemble. [...]

La démarche que nous proposerons comportera de nombreuses mesures visant à consolider le secteur des ressources naturelles, à le dynamiser et à le rendre encore plus compétitif. Il faut par ailleurs accélérer la cadence et soutenir plus énergiquement encore les industries de la deuxième et de la troisième transformation et encourager la recherche et le développement dans ces secteurs. [...]

Le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, celui des pêches et de l'aquaculture et le tourisme exercent un rôle moteur dans l'économie de plusieurs régions, tant sur le plan de l'emploi que sur celui de l'activité économique, de même que dans le dynamisme des milieux ruraux. Il faut maintenir le cap sur la croissance de ces secteurs d'activité. Un premier geste concret sera fait dès le début de l'année financière. Le gouvernement complètera la mise en place de la Financière agricole du Québec, qui constitue un nouveau modèle de partenariat dans le milieu économique.

Le gouvernement apportera des ajustements au régime de protection des activités agricoles et appuiera la mise en place, avec les intervenants concernés, d'un plan d'accélération du virage agroenvironnemental. Le gouvernement prendra également les mesures nécessaires en collaboration avec l'industrie pour mettre en place un système de traçabilité permettant de suivre les aliments depuis la ferme jusqu'à la table du consommateur. [...]

L'eau, les villes, la culture, l'intégration

Certains incidents survenus au cours des derniers mois nous ont particulièrement sensibilisés à l'importance de l'eau. L'eau potable est l'une de nos plus grandes richesses collectives. Certains souhaitent même qu'on la déclare patrimoine public de tous les Québécois. Afin de préserver la qualité et la pérennité de cette ressource tout en permettant l'essor de nombreuses activités économiques, le gouvernement adoptera sous peu une politique nationale de la gestion de l'eau.

Le gouvernement a entrepris au cours des dernières années l'ambitieuse et nécessaire réforme de nos municipalités. Je salue l'exceptionnel dévouement et le travail accompli par le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, qui poursuivra bien entendu sa courageuse entreprise au bénéfice de toute la population du Québec.

La culture sous toutes ses formes est au cœur du projet collectif du Québec. Le gouvernement continuera de soutenir vigoureusement la création dans toutes ses manifestations. Il n'y a jamais eu de projet politique sans projet de culture, disait le grand Fernand Dumont. Notre gouvernement a la même conviction. La culture est au cœur du projet collectif de notre société; elle est porteuse d'intégration, de cohésion sociale, de développement et de qualité de la vie.

Parmi les priorités à venir au chapitre de la culture, je tiens à souligner que nous voulons assurer un soutien accru à la création et à son rayonnement à l'étranger, mettre à jour la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle et donner un souffle nouveau au développement culturel régional. [...]

L'État québécois se doit d'être exemplaire en matière d'ouverture et d'être le reflet le plus fidèle de la population québécoise dans toute sa diversité. Plus encore, la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics entrera en vigueur le 1^{er} avril prochain. Les secteurs couverts par cette loi représentent plus de 700 organismes totalisant quelque 500 000 emplois. Les femmes, les minorités visibles, les autochtones et les allophones doivent bénéficier de cette législation. Je verrai personnellement à ce que cette loi ambitieuse et généreuse réponde vraiment à nos attentes. [...]

Le Sommet des Amériques

Les débats entourant la place du Québec au Sommet des Amériques sont venus nous rappeler le prix que doit payer une nation qui est privée de sa souveraineté. Le Québec manquerait à son devoir s'il acceptait cette situation sans bouger. Il n'y a pas de place, il n'y a pas de processus formel de participation pour faire entendre la voix du Québec sur des questions qui touchent ses propres champs de compétence, ce qui n'est pas le cas, notons-le, au sein de la Communauté européenne, qui est une source d'inspiration remarquable dans l'aménagement des rapports entre nations libres.

On sait que les tribunaux ont déjà indiqué au gouvernement fédéral qu'il ne peut pas ignorer les provinces lorsqu'il signe des ententes internationales dans des domaines de leur compétence. C'est pourquoi, dans le prolongement des gestes faits au cours des 40 dernières années, le gouvernement du Québec prend aujourd'hui l'engagement de présenter dorénavant à cette assemblée, pour approbation, tout traité international qui concerne l'une ou l'autre des responsabilités constitutionnelles du Québec.

Cela signifie que le Québec ne pourra être lié ou être considéré lié par un engagement international que dans la mesure où il aura ratifié cet engagement par une décision de l'Assemblée nationale. Cela permettra aux députés de participer aux débats et à nos concitoyens d'être mieux informés sur les grandes questions de relations internationales qui affectent notre société. [...]

La souveraineté, l'avenir du Québec

Tout en assumant l'entière responsabilité de nos responsabilités, le gouvernement n'entend pas occulter la question nationale. Il n'hésitera pas à situer la question nationale dans le contexte plus large de l'avenir politique du Québec, et il le fera parce que l'avenir d'un peuple n'est pas une question partisane. Le gouvernement doit assumer la responsabilité d'éclairer le plus possible les diverses voies de l'avenir.

De nombreuses raisons militent en faveur de la poursuite d'une réflexion par la société civile, les partis politiques et le gouvernement lui-même sur l'avenir politique du Québec. Il faut donc que tous ces acteurs continuent de se demander quel est le statut qui assurera le mieux le respect des intérêts nationaux du Québec, s'interroger sur le statut politique du Québec. S'interroger sur ce statut, qui nous permettra d'exercer les compétences qui nous sont nécessaires pour assurer librement notre développement économique, social et culturel, est un devoir de tous les partis présents dans cette chambre, qui le font d'ailleurs chacun à sa manière.

Les nations se gouvernent elles-mêmes ou aspirent

à le faire. L'histoire a entrelacé les destins du Québec et du Canada. Niant l'esprit historique de ces liens, le gouvernement fédéral a voulu, par sa loi sur la clarté, priver le Québec de la possibilité d'envisager un rapport avec le Canada qui soit fondé sur un autre type d'association que celui qui prévaut actuellement. Tout cela, d'ailleurs, se situe dans la logique du changement unilatéral de 1982 et de la Constitution que nous n'avons jamais signée. Le gouvernement, avec l'appui d'ailleurs des autres partis en cette chambre, a appelé et continuera de rappeler que cette loi sur la clarté est illégitime et qu'elle ne saurait réduire les pouvoirs, l'autorité, la souveraineté et la légitimité de l'Assemblée nationale ni contraindre la volonté démocratique du peuple québécois à disposer lui-même de son avenir.

Le gouvernement continuera d'explorer pour sa part la voie d'un nouveau partenariat avec le Canada et notamment l'idée d'une nouvelle union de type confédéral entre États souverains.

Cela s'inspire de l'expérience européenne qui a toujours suscité un grand intérêt chez plusieurs de mes prédécesseurs, dont Robert Bourassa, qui l'avait évoquée dans la célèbre question de Bruxelles. Pour alimenter la réflexion de chacun sur les diverses dimensions des options qui s'offrent au Québec, le gouvernement procédera, au cours des prochains mois, à la mise à jour, quelque dix ans après leur publication, des études réalisées dans le cadre des travaux de la commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec et de la commission d'étude des questions afférentes à l'accès du Québec à la souveraineté. [...]

L'étranglement fiscal

Les besoins en santé, en éducation et en services sociaux croissent à un rythme qui va en s'accéléralant. Et devant ces pressants besoins, le Québec dispose de moyens limités. Pourtant, les Québécois paient déjà massivement d'impôts et de taxes. Le drame, c'est que la moitié de ceux-ci prennent le chemin d'Ottawa sans aucune garantie qu'ils serviront à financer les priorités du Québec. En fait, l'expérience récente démontre clairement qu'Ottawa est davantage préoccupé d'accroître sa visibilité que de répondre aux priorités de nos concitoyens. Le gouvernement fédéral multiplie les intrusions dans les champs de compétence du Québec. Pendant ce temps, il se refuse à utiliser ses énormes surplus afin de corriger l'impact des nombreuses compressions qu'il a effectuées dans ses paiements de transfert. En bref, notre argent est à Ottawa, alors que nos besoins sont au Québec.

Nous connaissons la véritable solution au problème. Comme le disait Daniel Johnson père, «il faut contrôler 100 % de nos impôts et taxes et décider pleinement de leur meilleure utilisation», ce que permettrait d'ailleurs la souveraineté. La dernière partie est de moi. En attendant, notre gouvernement entend prendre les moyens pour favoriser une solution à court terme, et une première étape sera la mise sur pied d'une commission composée d'experts et de représentants du milieu qui sera chargée de faire rapport sur le déséquilibre fiscal qui prévaut entre le gouvernement fédéral et le Québec et les façons de le corriger. L'ancien ministre du Revenu dans le gouvernement Bourassa, Yves Séguin, a accepté de présider cette commission, dont la composition sera annoncée sous peu. [...]

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:
petitesannonces@ledevoir.com

<p>100 VISITES LIBRES LOFT À VENDRE À rénover. Beaucoup de potentiel. 160 000\$ 239 du St-Sacrement, # 303 Visite libre samedi et dimanche 24 et 25 mars 14 à 17 741-6539</p>	<p>103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS VARENNES Secteur paisible et recherché, condo de construction supérieure. 2 c.c., foyer, grande s. de bain, planchers " flottants " et en céramique. Décoré avec soin, ce bijou s'offre à vous. (450) 652-6877 (450) 449-5032</p>	<p>132 CHALET LAC ORFORD, Chalet luxe à vendre, ski, randonnées, tennis, plage. (514) 994-4383, M. Réal L'Homme.</p>	<p>160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER OUTREMONT ou presque Pour juillet, 3e, 5 1/2, pl. bois, 3 puits lumière, cuisine et s. de bain renouvelés, terrasse. 1 400\$ chauffé 270-9626</p>	<p>170 HORS FRONTIÈRES À LOUER À SAISIR! 3^{es} PARIS XIX^e Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 842-3573</p>	<p>176 CHALET À LOUER ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la sem., meublé, vue sur la mer, 5 min. plage, 400\$/sem juillet-août. Spécial: mai/juin/sept. 250\$/sem. (418) 986-2207, (418) 986-5105</p>	<p>307 LIVRES ET DISQUES ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544 LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE achetée à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142</p>	<p>530 COURS ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h200\$. Privé. 489-3801 COURS D'ANGLAIS privé/groupe. Spécialité entreprises. Tous niveaux. (514) 421-6928</p>	<p>DÉCÈS DUCLOS (NÉE SOULARD) EDITH À Laval, le 21 mars 2001, à l'âge de 85 ans moins une semaine, est décédée madame Edith Soulard, épouse de feu Ovide Duclos. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (Nicole), Jean-Marc et Daniel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs: Marie-Anne (Carreau), Marie-Marthe (Gauthier), Marcelle, Gabriel (Dolorès) et Raymond (Réjeanne), ainsi que d'autres parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 23 mars au Complexe Alfred Dallaire inc., 2159, boul. Saint-Martin Est, Duvernay, Laval. Les funérailles auront lieu le samedi 24 mars à 11h en l'église Saint-Christophe de Pont-Viau, 36, boul. Lévesque, Laval. Heures des visites: le vendredi 23 mars de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 24 mars 9h.</p>
<p>101 PROPRIÉTÉS À VENDRE OUTREMONT 15 Glencoe (514) 739-8449 www.firstcorp.ca/homes/glencoe.html</p>	<p>121 ESTRIE ENTRE MAGOG ET ORFORD parmi les chevreuils. Charmante campagne sur 7.5 acres. Tranquillité, près de tout. 3+1 c.c., s.s. f.n., const. de qualité supérieure. Pisc. hors-terre. 150 000\$ négocié. (819) 847-1630 (514) 219-6111</p>	<p>160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU ADJ., Sherbrooke coin Terrière, 5 1/2, 3 c.c. fermées, bois-franc, propre. 650\$ 526-1746</p>	<p>170 HORS FRONTIÈRES À LOUER À SAISIR! 3^{es} PARIS XIX^e Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 842-3573</p>	<p>176 CHALET À LOUER ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la sem., meublé, vue sur la mer, 5 min. plage, 400\$/sem juillet-août. Spécial: mai/juin/sept. 250\$/sem. (418) 986-2207, (418) 986-5105</p>	<p>307 LIVRES ET DISQUES ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544 LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE achetée à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142</p>	<p>530 COURS ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h200\$. Privé. 489-3801 COURS D'ANGLAIS privé/groupe. Spécialité entreprises. Tous niveaux. (514) 421-6928</p>	<p>DÉCÈS DUCLOS (NÉE SOULARD) EDITH À Laval, le 21 mars 2001, à l'âge de 85 ans moins une semaine, est décédée madame Edith Soulard, épouse de feu Ovide Duclos. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (Nicole), Jean-Marc et Daniel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs: Marie-Anne (Carreau), Marie-Marthe (Gauthier), Marcelle, Gabriel (Dolorès) et Raymond (Réjeanne), ainsi que d'autres parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 23 mars au Complexe Alfred Dallaire inc., 2159, boul. Saint-Martin Est, Duvernay, Laval. Les funérailles auront lieu le samedi 24 mars à 11h en l'église Saint-Christophe de Pont-Viau, 36, boul. Lévesque, Laval. Heures des visites: le vendredi 23 mars de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 24 mars 9h.</p>	
<p>103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS PLATEAU-Superbe 3^{es} étage, vue calme, puits lumière, 2 balcon, ensoleil., bois franc, 123000\$. 521-7534</p>	<p>121 ESTRIE ENTRE MAGOG ET ORFORD parmi les chevreuils. Charmante campagne sur 7.5 acres. Tranquillité, près de tout. 3+1 c.c., s.s. f.n., const. de qualité supérieure. Pisc. hors-terre. 150 000\$ négocié. (819) 847-1630 (514) 219-6111</p>	<p>160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU ADJ., Sherbrooke coin Terrière, 5 1/2, 3 c.c. fermées, bois-franc, propre. 650\$ 526-1746</p>	<p>170 HORS FRONTIÈRES À LOUER À SAISIR! 3^{es} PARIS XIX^e Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 842-3573</p>	<p>176 CHALET À LOUER ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la sem., meublé, vue sur la mer, 5 min. plage, 400\$/sem juillet-août. Spécial: mai/juin/sept. 250\$/sem. (418) 986-2207, (418) 986-5105</p>	<p>307 LIVRES ET DISQUES ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544 LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE achetée à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142</p>	<p>530 COURS ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h200\$. Privé. 489-3801 COURS D'ANGLAIS privé/groupe. Spécialité entreprises. Tous niveaux. (514) 421-6928</p>	<p>DÉCÈS DUCLOS (NÉE SOULARD) EDITH À Laval, le 21 mars 2001, à l'âge de 85 ans moins une semaine, est décédée madame Edith Soulard, épouse de feu Ovide Duclos. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (Nicole), Jean-Marc et Daniel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs: Marie-Anne (Carreau), Marie-Marthe (Gauthier), Marcelle, Gabriel (Dolorès) et Raymond (Réjeanne), ainsi que d'autres parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 23 mars au Complexe Alfred Dallaire inc., 2159, boul. Saint-Martin Est, Duvernay, Laval. Les funérailles auront lieu le samedi 24 mars à 11h en l'église Saint-Christophe de Pont-Viau, 36, boul. Lévesque, Laval. Heures des visites: le vendredi 23 mars de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 24 mars 9h.</p>	
<p>101 PROPRIÉTÉS À VENDRE OUTREMONT 15 Glencoe (514) 739-8449 www.firstcorp.ca/homes/glencoe.html</p>	<p>121 ESTRIE ENTRE MAGOG ET ORFORD parmi les chevreuils. Charmante campagne sur 7.5 acres. Tranquillité, près de tout. 3+1 c.c., s.s. f.n., const. de qualité supérieure. Pisc. hors-terre. 150 000\$ négocié. (819) 847-1630 (514) 219-6111</p>	<p>160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU ADJ., Sherbrooke coin Terrière, 5 1/2, 3 c.c. fermées, bois-franc, propre. 650\$ 526-1746</p>	<p>170 HORS FRONTIÈRES À LOUER À SAISIR! 3^{es} PARIS XIX^e Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 842-3573</p>	<p>176 CHALET À LOUER ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la sem., meublé, vue sur la mer, 5 min. plage, 400\$/sem juillet-août. Spécial: mai/juin/sept. 250\$/sem. (418) 986-2207, (418) 986-5105</p>	<p>307 LIVRES ET DISQUES ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544 LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE achetée à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142</p>	<p>530 COURS ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h200\$. Privé. 489-3801 COURS D'ANGLAIS privé/groupe. Spécialité entreprises. Tous niveaux. (514) 421-6928</p>	<p>DÉCÈS DUCLOS (NÉE SOULARD) EDITH À Laval, le 21 mars 2001, à l'âge de 85 ans moins une semaine, est décédée madame Edith Soulard, épouse de feu Ovide Duclos. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (Nicole), Jean-Marc et Daniel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs: Marie-Anne (Carreau), Marie-Marthe (Gauthier), Marcelle, Gabriel (Dolorès) et Raymond (Réjeanne), ainsi que d'autres parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 23 mars au Complexe Alfred Dallaire inc., 2159, boul. Saint-Martin Est, Duvernay, Laval. Les funérailles auront lieu le samedi 24 mars à 11h en l'église Saint-Christophe de Pont-Viau, 36, boul. Lévesque, Laval. Heures des visites: le vendredi 23 mars de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 24 mars 9h.</p>	
<p>103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS PLATEAU-Superbe 3^{es} étage, vue calme, puits lumière, 2 balcon, ensoleil., bois franc, 123000\$. 521-7534</p>	<p>121 ESTRIE ENTRE MAGOG ET ORFORD parmi les chevreuils. Charmante campagne sur 7.5 acres. Tranquillité, près de tout. 3+1 c.c., s.s. f.n., const. de qualité supérieure. Pisc. hors-terre. 150 000\$ négocié. (819) 847-1630 (514) 219-6111</p>	<p>160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU ADJ., Sherbrooke coin Terrière, 5 1/2, 3 c.c. fermées, bois-franc, propre. 650\$ 526-1746</p>	<p>170 HORS FRONTIÈRES À LOUER À SAISIR! 3^{es} PARIS XIX^e Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 842-3573</p>	<p>176 CHALET À LOUER ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la sem., meublé, vue sur la mer, 5 min. plage, 400\$/sem juillet-août. Spécial: mai/juin/sept. 250\$/sem. (418) 986-2207, (418) 986-5105</p>	<p>307 LIVRES ET DISQUES ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544 LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE achetée à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142</p>	<p>530 COURS ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h200\$. Privé. 489-3801 COURS D'ANGLAIS privé/groupe. Spécialité entreprises. Tous niveaux. (514) 421-6928</p>	<p>DÉCÈS DUCLOS (NÉE SOULARD) EDITH À Laval, le 21 mars 2001, à l'âge de 85 ans moins une semaine, est décédée madame Edith Soulard, épouse de feu Ovide Duclos. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (Nicole), Jean-Marc et Daniel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs: Marie-Anne (Carreau), Marie-Marthe (Gauthier), Marcelle, Gabriel (Dolorès) et Raymond (Réjeanne), ainsi que d'autres parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 23 mars au Complexe Alfred Dallaire inc., 2159, boul. Saint-Martin Est, Duvernay, Laval. Les funérailles auront lieu le samedi 24 mars à 11h en l'église Saint-Christophe de Pont-Viau, 36, boul. Lévesque, Laval. Heures des visites: le vendredi 23 mars de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 24 mars 9h.</p>	
<p>103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS PLATEAU-Superbe 3^{es} étage, vue calme, puits lumière, 2 balcon, ensoleil., bois franc, 123000\$. 521-7534</p>	<p>121 ESTRIE ENTRE MAGOG ET ORFORD parmi les chevreuils. Charmante campagne sur 7.5 acres. Tranquillité, près de tout. 3+1 c.c., s.s. f.n., const. de qualité supérieure. Pisc. hors-terre. 150 000\$ négocié. (819) 847-1630 (514) 219-6111</p>	<p>160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU ADJ., Sherbrooke coin Terrière, 5 1/2, 3 c.c. fermées, bois-franc, propre. 650\$ 526-1746</p>	<p>170 HORS FRONTIÈRES À LOUER À SAISIR! 3^{es} PARIS XIX^e Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 842-3573</p>	<p>176 CHALET À LOUER ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la sem., meublé, vue sur la mer, 5 min. plage, 400\$/sem juillet-août. Spécial: mai/juin/sept. 250\$/sem. (418) 986-2207, (418) 986-5105</p>	<p>307 LIVRES ET DISQUES ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544 LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE achetée à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142</p>	<p>530 COURS ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h200\$. Privé. 489-3801 COURS D'ANGLAIS privé/groupe. Spécialité entreprises. Tous niveaux. (514) 421-6928</p>	<p>DÉCÈS DUCLOS (NÉE SOULARD) EDITH À Laval, le 21 mars 2001, à l'âge de 85 ans moins une semaine, est décédée madame Edith Soulard, épouse de feu Ovide Duclos. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (Nicole), Jean-Marc et Daniel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs: Marie-Anne (Carreau), Marie-Marthe (Gauthier), Marcelle, Gabriel (Dolorès) et Raymond (Réjeanne), ainsi que d'autres parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 23 mars au Complexe Alfred Dallaire inc., 2159, boul. Saint-Martin Est, Duvernay, Laval. Les funérailles auront lieu le samedi 24 mars à 11h en l'église Saint-Christophe de Pont-Viau, 36, boul. Lévesque, Laval. Heures des visites: le vendredi 23 mars de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 24 mars 9h.</p>	
<p>103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS PLATEAU-Superbe 3^{es} étage, vue calme, puits lumière, 2 balcon, ensoleil., bois franc, 123000\$. 521-7534</p>	<p>121 ESTRIE ENTRE MAGOG ET ORFORD parmi les chevreuils. Charmante campagne sur 7.5 acres. Tranquillité, près de tout. 3+1 c.c., s.s. f.n., const. de qualité supérieure. Pisc. hors-terre. 150 000\$ négocié. (819) 847-1630 (514) 219-6111</p>	<p>160 APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER PLATEAU ADJ., Sherbrooke coin Terrière, 5 1/2, 3 c.c. fermées, bois-franc, propre. 650\$ 526-1746</p>	<p>170 HORS FRONTIÈRES À LOUER À SAISIR! 3^{es} PARIS XIX^e Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 842-3573</p>	<p>176 CHALET À LOUER ILES-DE-LA-MADELEINE Chalets à louer, à la sem., meublé, vue sur la mer, 5 min. plage, 400\$/sem juillet-août. Spécial: mai/juin/sept. 250\$/sem. (418) 986-2207, (418) 986-5105</p>	<p>307 LIVRES ET DISQUES ACHETONS LIVRES SERVICE À DOMICILE. 387-8544 LIBRAIRE D'EXPÉRIENCE achetée à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142</p>	<p>530 COURS ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL. 8h200\$. Privé. 489-3801 COURS D'ANGLAIS privé/groupe. Spécialité entreprises. Tous niveaux. (514) 421-6928</p>	<p>DÉCÈS DUCLOS (NÉE SOULARD) EDITH À Laval, le 21 mars 2001, à l'âge de 85 ans moins une semaine, est décédée madame Edith Soulard, épouse de feu Ovide Duclos. Elle laisse dans le deuil ses enfants: Gilles (Nicole), Jean-Marc et Daniel, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ainsi que ses frères et sœurs: Marie-Anne (Carreau), Marie-Marthe (Gauthier), Marcelle, Gabriel (Dolorès) et Raymond (Réjeanne), ainsi que d'autres parents et amis. La famille vous accueillera le vendredi 23 mars au Complexe Alfred Dallaire inc., 2159, boul. Saint-Martin Est, Duvernay, Laval. Les funérailles auront lieu le samedi 24 mars à 11h en l'église Saint-Christophe de Pont-Viau, 36, boul. Lévesque, Laval. Heures des visites: le vendredi 23 mars de 14h à 17h et de 19h à 22h et le samedi 24 mars 9h.</p>	
<p>103 CONDOMINIUMS ET COPROPRIÉTÉS PLATEAU-Superbe 3^{es} étage, vue calme, puits lumière, 2 balcon, ensoleil., bois franc, 123000\$. 521-7534</p>	<p>121 ESTRIE ENTRE MAGOG ET ORFORD parmi les chevreuils. Charmante campagne sur 7.5 acres. Tranquillité, près de tout. 3+1 c.c., s.s. f.n., const. de qualité supérieure.</p>							

LE DEVOIR

LE MONDE

Washington expulse 51 diplomates

Coup de froid sur les relations américano-russes

Les États-Unis ont ordonné l'expulsion de 51 diplomates russes soupçonnés d'espionnage. Cette vague de départs forcés fait suite à la découverte d'une taupe au sein du FBI. Moscou va pour sa part expulser 50 diplomates américains en représailles, dénonçant un retour à la guerre froide de la part de la nouvelle administration Bush. Il s'agit de la plus grosse affaire d'expulsion entre Moscou et Washington depuis la chute de l'URSS.

VÉRONIQUE SOULÉ
LIBÉRATION

Le temps paraît loin où «l'ami Bill» (Clinton) et «l'ami Boris» (Eltsine) se tombaient dans les bras lors de leurs rencontres. Leurs successeurs, George W. Bush, entouré de conseillers souvent formés aux temps de la guerre froide, et Vladimir Poutine, issu du KGB, semblent bel et bien décidés à imprimer un ton nettement plus rugueux à leurs relations. Sans aller jusqu'à parler d'un retour de la guerre froide, un grand froid est en train de se saisir des rapports russo-américains.

L'expulsion massive de diplomates russes par Washington n'est que le dernier signe de la détérioration en cours. Depuis l'entrée en fonctions de Bush il y a deux mois, les motifs d'agacement, venant de Moscou, se sont multipliés. Il y eut d'abord l'obstruction de Moscou, clamée haut et fort, à s'opposer au projet de défense antimissiles (NMD), un plan qui, selon la Russie, remet en cause les fondements mêmes du système de sécurité. Autant Clinton avait préféré reculer devant l'ère russe et les critiques européennes, autant Bush, lui, entend mener à bien ce projet destiné à prévenir la menace venant d'États «imprévisibles» comme la Corée du Nord.

Il y eut ensuite, à la mi-mars, la visite du président Khatami en Russie, marquant un spectaculaire rapprochement russo-iranien. Devant les hauts cris de Washington, pour qui Téhéran reste à l'index, Poutine ne se démonte pas. Il assure que la Russie a le droit de coopérer dans les domaines nucléaire et militaire avec qui elle veut, dans la mesure où elle ne viole aucun engagement international.

Ventes d'armes

Selon certaines sources, les récents accords de ventes d'armes entre les deux pays feraient de l'Iran le troisième client de la Russie, derrière la Chine et l'Inde. Les Russes sont «des proliférateurs actifs» qui fournissent des technolo-

gies sensibles à des «États voyous», accuse le secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld.

Les autres sujets de friction ne sont pas nouveaux: l'hostilité de Moscou à l'élargissement de l'OTAN à l'Est et à l'instauration d'un monde unipolaire dominé par les États-Unis, les critiques américaines sur la conduite de la guerre en Tchétchénie, les rivalités d'influence dans le Caucase, particulièrement autour des richesses pétrolières de la Caspienne, etc.

Sous la présidence de Bill Clinton, qui croyait consolider la démocratie russe en déversant des aides financières, ils donnaient lieu à des discussions feutrées. Bush et les faucons qui l'entourent ont annoncé qu'ils n'auraient pas les mêmes faiblesses.

Les intérêts nationaux

Ce changement de ton n'est pas pour déplaire au patron du Kremlin. Alors que, selon un récent sondage, 80 % des Russes se disent nostalgiques de l'URSS, Poutine a bâti une partie de sa popularité sur sa promesse de redonner à la Russie puissance et fierté. Désormais, Moscou privilégie la défense de ses «intérêts nationaux», cherchant à regagner son influence dans «son étranger proche» (les ex-républiques soviétiques) et à se rapprocher des Européens en ces temps de refroidissement russo-américain. «Nos positions avec Paris sont identiques sur le NMD», se vantait le secrétaire du Conseil de sécurité, Sergueï Ivanov, proche conseiller de Poutine, de passage mercredi à Paris.

Mais Poutine est aussi un pragmatique. La renaissance de la Russie passe selon lui avant tout par une relance économique. Et celle-ci ne peut se faire sans l'aide de l'Occident. Renflouée par la hausse de ses recettes pétrolières due à la hausse du cours du baril, Moscou attend des prêts du FMI pour résoudre la question de sa dette extérieure et des investissements occidentaux pour moderniser une industrie à bout de souffle. Derrière la rhétorique de défi, l'heure n'est pas vraiment à la confrontation.

EN BREF

Au tour de l'Irlande

(AP) — Deux cas de fièvre aphteuse ont été confirmés en Irlande. Les deux cas ont été découverts dans une ferme située à environ 80 kilomètres au nord de Dublin. Il est déjà prévu qu'on va procéder à un abattage immédiat de tous les ovins et de tout le bétail dans ce secteur. La maladie, très contagieuse, avait jusqu'à présent épargné l'Irlande mais un foyer avait été découvert en Irlande du Nord le 1^{er} mars. L'épidémie a débuté le 20 février dernier en Grande-Bretagne où l'on compte désormais 434 foyers d'infection. L'Europe continentale a également été touchée, avec trois foyers aux Pays-Bas et un en France, découvert mardi 13 mars dans le département de la Mayenne, dans l'ouest du pays. Selon des responsables européens à Bruxelles, l'Union européenne va décréter un embargo sur les exportations d'animaux vivants en provenance d'Irlande ainsi que les productions de lait, de viande et de peaux venant de la région touchée.

Joseph Bové est condamné

(Reuters) — Le leader de la Confédération paysanne, José Bové, a été condamné hier à trois mois de prison ferme par la Cour d'appel de Montpellier dans l'affaire du «démontage» du McDonald's de Millau (Aveyron) le 11 août 1999. Le pré-

dent de la cour, Patrick Brossier, n'a pas prononcé de mandat de dépôt à l'issue de l'audience et José Bové est ressorti libre du Palais de justice de Montpellier. Le porte-parole de la Confédération paysanne a aussitôt confirmé son intention de se pourvoir en cassation — il dispose d'un délai de cinq jours pour le faire — et ne devrait donc pas retourner en prison dans les mois à venir dans le cadre de ce dossier.

Campagne xénophobe à Vienne

(AFP) — Tsehay Sintayehun est exaspéré. Cet Autrichien d'origine éthiopienne a déjà vu bien des choses à Vienne depuis 20 ans mais jamais, dit-il, une campagne électorale aussi xénophobe. Les Viennois élisent dimanche leur conseil municipal et l'extrême droite de Jörg Haider exploite le thème de l'immigration pour éviter de perdre trop de voix par rapport aux 27,9 % qu'elle avait remportés en 1996. «Je suis scandalisé qu'on fasse une fois de plus des étrangers des boucs émissaires, tenus pour responsables de tous les maux», a déclaré Tsehay Sintayehun. «On n'a pas vu une campagne pareille à Vienne depuis que j'y vis.» Lors des élections législatives d'octobre 1999, qui lui ont permis d'entrer au gouvernement en déclenchant les foudres de l'Union européenne, le FPÖ de Jörg Haider avait pourtant déjà mené une campagne particulièrement xénophobe à Vienne.

L'armée macédonienne contre-attaque

Skopje est déterminée à éliminer la rébellion albanaise

Les tirs de mortier et d'artillerie ont retenti de nouveau, quelques heures après l'expiration de l'ultimatum

REUTERS
ASSOCIATED PRESS

Tetovo — Skopje a choisi de contre-attaquer dans le nord de la Macédoine. Déterminées à éliminer la rébellion albanaise, les forces gouvernementales ont commencé hier à avancer dans les collines surplombant Tetovo, la deuxième ville du pays.

Le gouvernement de Skopje a annoncé que l'armée était désormais maîtresse de ses décisions sur le terrain, où elle a commencé à pilonner les positions des rebelles de l'Armée de libération nationale, ignorant leur proposition de trêve de dernière minute.

Les combats qui étaient signalés et la présence toujours visible des tireurs embusqués de la guérilla albanaise semblaient démentir les affirmations de la police macédonienne, qui assurait avoir provoqué la retraite des insurgés retranchés jusqu'ici dans les hauteurs de Tetovo.

Après une accalmie de 24 heures, les tirs de mortier et d'artillerie ont retenti de nouveau, quelques heures après l'expiration de l'ultimatum lancé par l'armée macédonienne aux rebelles de l'UCK (Armée de libération nationale) macédonienne.

Les rebelles avaient offert mercredi soir un cessez-le-feu et non pas la reddition ou la retraite de Macédoine réclamée par l'armée. Quelques minutes avant l'expiration de l'ultimatum, mercredi à minuit, le président macédonien Boris Trajkovski avait donc annoncé qu'il était «nécessaire que l'armée macédonienne prenne le contrôle de la partie macédonienne de la frontière».

L'objectif est de «neutraliser et d'éliminer» la guérilla albanaise, a déclaré le chef de l'État. Mais l'opération risque de s'avérer difficile pour une armée macédonienne faible et mal équipée, sans unités de commando, dont l'armée de l'air ne compte que 700 hommes et seulement trois hélicoptères de combat après la perte d'un hélico-

ptère la semaine dernière, dont la guérilla a affirmé être à l'origine. De surcroît, près de la moitié de la force des 800 conscrits est composée d'Albanais de souche qui pourraient ne pas rester s'ils étaient appelés au combat.

Appuis de taille

L'Union européenne a apporté son soutien à Skopje. «Le message de l'Occident est très clair, les groupes extrémistes doivent déposer les armes», a déclaré le ministre suédois des Affaires étrangères, Anna Lindh, dans la capitale macédonienne. Elle a ajouté que la Suède avait décidé hier l'envoi de 200 soldats supplémentaires pour aider la KFOR, la force de l'OTAN au Kosovo, à contrôler la porouse frontière yougoslave qui sépare la province serbe à majorité albanaise du nord de la Macédoine.

La représentante du gouvernement suédois, qui assure la présidence tournante de l'UE, ainsi que le commissaire européen aux Relations extérieures, Chris Patten, et le chef de la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, ont eu des entretiens avec les responsables du gouvernement de Skopje et les dirigeants des deux principaux partis albanophones.

D'après un responsable de la police macédonienne participant à la contre-offensive autour de Tetovo, des dizaines de «terroristes» ont été arrêtés dans le cadre de cette «opération de recherche et de nettoyage». La police n'a rencontré aucune résistance, a-t-il assuré.

Ce même responsable a rapporté que les forces de sécurité étaient passées près de tranchées et de positions de mitrailleuses désertes. Il a ajouté qu'un grand nombre de munitions avaient été saisies, dont des grenades, des obus de mortier et des explosifs. D'après lui, les militants albanais abandonnaient leurs uniformes pour tenter de rentrer au Kosovo voisin, habillés en civils.

Reste qu'aucun signe de retraite massive des rebelles n'était perceptible. Les fortifications et les bar-



Une foule de Macédoniens, dont la plupart sont d'origine albanaise, s'est massée devant des bureaux gouvernementaux, hier à Skopje, pour obtenir un passeport afin de pouvoir quitter le pays.

OGNEN TEOFILOVSKI REUTERS

rages routiers n'avaient pas bougé. Des tireurs étaient toujours embusqués à seulement quatre kilomètres du centre de Tetovo.

Selon Stevo Pendarovski, porte-parole de la police, des obus de mortier ont été tirés du Kosovo voisin contre un poste de contrôle près de Gracane, à 25 kilomètres au nord-est de Tetovo.

Les combats ont brièvement atteint le centre de Tetovo, où des journalistes ont pu voir deux cadavres gisant près d'un poste de contrôle de la police. Selon la ra-

dio officielle macédonienne, l'un des deux hommes a été tué alors qu'il s'apprêtait à lancer une grenade contre les officiers.

La crise continue de provoquer la fuite des populations, essentiellement dans la région s'étendant au nord de Tetovo jusqu'à la frontière avec le Kosovo. Selon le HCR à Pristina, chef-lieu du Kosovo, environ 20 000 personnes sont parties depuis le commencement de la crise, début février, la plupart pour se réfugier dans les pays voisins de la Macédoine.

Le musée national de Kaboul est ouvert aux journalistes



Un employé du musée national de Kaboul a montré hier aux journalistes ce qu'il reste de l'institution.

MIAN KHURSHED REUTERS

Les talibans sont fiers des destructions

KATHY GANNON
ASSOCIATED PRESS

Kaboul — Le Musée de Kaboul a été ouvert hier à la presse pour la première fois depuis l'appel par le mollah Mohammed Omar, chef des talibans, à la destruction des statues du pays pour empêcher un retour de «l'idolâtrie».

«Nous sommes là pour vous montrer ce que nous avons. Il ne reste plus de statues», a déclaré Ahmed Yar, président du Musée de Kaboul, qui a refusé de fournir plus de précisions. «Nous ne sommes pas contre la culture des autres. Nous sommes contre ce qui est contre l'Islam», s'est-il contenté de dire en guidant les journalistes dans les couloirs du musée.

Vitres brisées, trous béants dans les murs, plafonds et planchers, ferrailles tordues, gravats: l'établissement, fermé au public depuis plusieurs années, porte encore les stigmates des combats entre factions rivales qui ont fait rage à Kaboul entre 1992 et 1996.

Ahmed Yar n'a ouvert que trois portes du musée, donnant accès à des salles contenant des collections de pots anciens, certains fissurés. Selon les spécialistes, le Musée de Kaboul contenait autrefois quelque 6000 pièces retraçant 50 000 ans d'histoire afghane, avec des vestiges des époques préhistorique, classique, bouddhiste, hindoue et islamique du pays.

Cette collection constituait un témoignage inestimable, l'un des plus grands héritages du patrimoine mondial, selon Nancy Dupree, une historienne américaine auteur en 1974 d'un ouvrage sur le musée.

La destruction à l'explosif des deux bouddhas géants de Bamian — des œuvres sculptées dans une falaise aux III^e et V^e siècles de l'ère chrétienne — a focalisé l'indignation internationale. Mais des centaines d'autres statues, moins monumentales, ont été détruites par les talibans, notamment dans le Musée de Kaboul, à l'aide de pioches, de marteaux et d'artillerie.

Durant les affrontements de 1992 à 1996, 80 % des œuvres d'art du musée ont été volées avant d'être vendues au marché libre à des marchands d'art du monde entier, selon les estimations des experts. Ces pièces sont désormais disséminées dans des musées et des collections privées de plusieurs pays.

La Société pour la préservation de l'héritage culturel de l'Afghanistan pense qu'une grande partie de la collection, à savoir 250 malles et 25 statues non emballées, a été transportée dans le bâtiment du ministère de l'Information et de la Culture en 1996.

La dernière ouverture du musée remonte à 1999. À l'époque, l'une des pièces les plus précieuses, un bodhisattva d'argile assis vieux de 2000 ans, avait déclenché la colère de plusieurs dignitaires religieux talibans parce qu'il était quasiment nu. Dans le bouddhisme, les bodhisattvas sont des êtres d'une grande spiritualité aidant les autres à parvenir à l'illumination.

Usés par une guerre sans répit et une sécheresse dévastatrice, nombre d'habitants de Kaboul considèrent désormais l'aneantissement des bouddhas de Bamian comme un coup fatal porté à leurs espoirs de jours meilleurs. «Maintenant, tout est fini», a soupiré l'un d'entre eux en réclamant l'anonymat.

Sharon répondra à la violence

ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — De retour des États-Unis, le premier ministre israélien Ariel Sharon a promis de répondre à ce qu'il a qualifié d'«escalade du terrorisme palestinien» pendant son absence.

À l'aéroport, le chef du gouvernement s'est aussitôt entretenu avec le chef d'état-major de l'armée israélienne, le général Shaul Mofaz.

Sharon a précisé que ses forces continueraient de prendre pour cible les militants palestiniens, une politique dénoncée par l'administration américaine, qui redoute l'embrassement de la région.

Le premier ministre israélien a déclaré qu'il avait dit au gouvernement de George W. Bush que l'État hébreu était prêt à faire preuve de souplesse mais «pas lorsqu'il s'agit des vies des citoyens israéliens et de leur sécurité». Il a ajouté que si la stabilité régionale était l'un des objectifs définis par les Américains, «Israël ne sera pas le pays qui passera pour cette stabilité».

Auparavant, Les Palestiniens ont demandé jeudi que le prochain sommet arabe agisse sur le plan international pour obtenir l'envoi d'observateurs militaires de l'ONU dans les territoires palestiniens.

«Nous demandons au prochain sommet arabe d'Amman d'agir sur le plan international pour soutenir la requête palestinienne réclamant du Conseil de sécurité l'envoi d'observateurs internationaux pour protéger notre peuple dans les territoires», a indiqué l'Autorité palestinienne à l'issue d'une réunion à Ramallah, en Cisjordanie, sous la présidence de Yasser Arafat.

Les Palestiniens qui ont présenté mardi au Conseil de sécurité un projet de résolution en ce sens, souhaitent un vote avant le sommet arabe qui doit se tenir les 27 et 28 mars à Amman.

«Un vote favorable serait une contribution importante et méritait fin à la détérioration de la situation sécuritaire», a ajouté l'Autorité, qui a condamné les propos de Sharon.

É D I T O R I A L

Dans les souliers de Lucien Bouchard

En prêtant serment pour devenir premier ministre, Bernard Landry avait affirmé la priorité qu'il entend donner à la lutte contre la pauvreté. Son premier discours inaugural a servi à mettre la souveraineté à l'ordre du jour, mais avec circonspection et en marchant dans les traces de Lucien Bouchard.

Le discours inaugural n'a réservé aucune surprise dans le domaine de la politique publique. Jean Rochon mettra en œuvre la stratégie de développement social préparée depuis des mois par André Boisclair, à la demande de Lucien Bouchard. Rémy Trudel mettra en application, en santé, les recommandations de la commission Clair, créée sous Lucien Bouchard.

La réforme des municipalités, que Lucien Bouchard voyait comme l'une de ses plus grandes réalisations, poursuit son cours. Celle de l'éducation aussi, sous la gouverne du même ministre, mais les parents seront mieux informés, promet M. Landry. La politique familiale décidée au Sommet socio-économique de 1996 reste inchangée. Et, bien sûr, les paramètres de la politique fiscale appliquée par le ministre des Finances de Lucien Bouchard sont reconduits, en faveur d'un équilibre entre baisses d'impôts et dépenses sociales, tout en préservant le déficit zéro.

Avec le «nouveau» gouvernement Landry, nous restons donc en terrain connu. Cette continuité était largement souhaitée et souhaitable. Nous avons formulé ici même le vœu que M. Landry se consacre avant tout à faire atterrir correctement les réformes déjà entreprises.

Ce discours inaugural a été l'occasion pour M. Landry de parler de la souveraineté du Québec sur des bases un peu plus concrètes. Il le fait toutefois avec circonspection. Il ne veut effrayer personne. Il convoque même Robert Bourassa et Daniel Johnson père, en plus de René Lévesque, à l'appui de sa méthode. «L'avenir d'un peuple n'est pas une question partisane», dit-il.

En fait, M. Landry s'en tient pour le moment à promettre d'informer les citoyens sur des questions relatives à l'avenir politique et constitutionnel du Québec. Il suggère d'abord de remettre à jour les études réalisées en 1991 pour la commission Bélanger-Campeau. Cette démarche pourrait être piégée si elle rappelait trop les fameuses «études Le Hir» de 1995. En outre, des études publiées par un gouvernement suscitent toujours un certain scepticisme. Mais nous jugerons sur pièce.

Deuxième moyen: créer une commission sur le déséquilibre fiscal entre les provinces et le gouvernement fédéral. La présidence de cette commission est confiée à un ancien ministre libéral, Yves Séguin.

M. Landry reprend le sujet là où Lucien Bouchard l'avait laissé. Dans son discours de démission, M. Bouchard avait dit: «Il faut de toute nécessité secouer l'indifférence affichée envers l'asphyxie que nous prépare le déséquilibre fiscal entre les deux niveaux de gouvernement. [...] Alors qu'Ottawa ne cesse d'engranger les surplus, notre État national ploie sous des dépenses croissantes.» Ce sera le mandat de M. Séguin de faire cette démonstration.

Voici M. Landry enfourchant un cheval de bataille qui galope depuis déjà deux ans. Quand il dit que l'argent est à Ottawa et les besoins à Québec, il répète les mots prononcés par Lucien Bouchard en juillet 1999, à la veille d'une conférence des premiers ministres.

Il est curieux que M. Landry reprenne à la lettre la stratégie de son prédécesseur. Alors que tout le monde est fatigué des querelles fédérales-provinciales, au lieu de livrer un discours moderne et mobilisateur sur la souveraineté, qui s'appuierait sur les valeurs intrinsèques de ce projet inscrit dans la mondialisation, il relance les mêmes disputes, sur les mêmes sujets, avec les mêmes arguments.

Enfin, une question reste en suspens. M. Landry a-t-il évacué la tenue d'un référendum avant les prochaines élections? Nul ne le sait. Tant qu'il maintiendra un doute à ce sujet, ses autres actions susciteront une certaine méfiance.

mvenne@ledevoir.ca

Un départ prévisible

Le fondateur du Reform Party, Preston Manning, quittera la vie politique à la fin de l'année. Cette annonce était largement prévisible dans la mesure où il est toujours difficile pour un ancien chef d'apprendre à vivre dans l'ombre de son successeur, Stockwell Day dans ce cas-ci. M. Manning retournera dans sa province sans avoir réussi à unir les forces de droite du pays. Mais il aura en revanche donné voix au sentiment de frustration ressenti dans l'Ouest face à un pouvoir central de plus en plus arrogant.

M. Manning aura en outre, le premier, mis sur la table la nécessité d'assainir les finances publiques en insistant sur l'importance de s'attaquer au déficit. Il a ainsi tracé la voie à Paul Martin. De même, ses positions intransigeantes sur le Québec auront contribué à rendre acceptable aux yeux des libéraux la ligne dure proposée par Stéphane Dion et incarnée par l'adoption de la loi C-20. Le bref flirt entre M. Manning et le Québec était de toute manière voué à l'échec dès le début, trop de membres du Reform considérant les Québécois comme d'éternels chialeux, sans voir plus loin. Dans cet esprit, la décentralisation vers les provinces, souhaitée par les troupes de Preston Manning et qui aurait pu séduire les Québécois, ne laissait évidemment aucune place à un statut particulier pour le Québec.

M. Manning aura donné une voix à la droite mais aura aussi lamentablement failli à se faire accepter à l'est de la frontière manitobaine. C'est d'ailleurs parce qu'il a constaté les limites de sa formation qu'il a accepté de saborder son propre parti pour donner naissance à une coalition, l'Alliance canadienne, laquelle saurait mieux, croyait-il, attirer les forces conservatrices du centre du pays. Mais les résultats des dernières élections fédérales ne lui ont pas donné raison, et il est loin d'être certain que Stockwell Day réussira là où Manning a échoué. D'autant plus que M. Manning a démontré des qualités de rassembleur que M. Day ne possède pas.

M. Manning avait promis d'être un politicien différent des autres. Mais, comme les autres, il s'est peu à peu conformé au moule, notamment en acceptant d'occuper la résidence officielle du chef de l'opposition, qu'il avait pourtant promis, en d'autres temps, de transformer en salle de bingo. Même chose pour les salaires et les pensions des députés, au sujet desquels, malgré les beaux principes, il a dû jeter du lest. En toutes choses, les projets de M. Manning se sont heurtés à la dure réalité politique du pays, à mille lieues des idéologies.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Don d'organe, don de vie

Voici quelques semaines, j'ai eu le grand bonheur de donner un rein à ma fille. Comme le mois de mai est celui consacré au rein, je voudrais inciter chacun à réfléchir sur le don d'organe, qui représente un second souffle de vie pour des gens souffrant depuis des mois, des années. Physiquement, pour moi, rien n'a changé, je suis en pleine forme.

Mais, émotionnellement, il est formidable de constater, en si peu de temps, une grande amélioration dans la qualité de vie d'Isabelle. À la suite de cette expérience inoubliable, je voudrais remercier notre famille, nos amis ainsi que mon employeur, Le Centre Sheraton, pour leur amitié et leur soutien.

Et j'aimerais exprimer ma gratitude au D^r Stephan Busque et à son équipe, ainsi qu'au personnel de l'hôpital Notre-Dame.

Francine Chapdelaine
Mars 2001

Pont Champlain Bridge

Je veux attirer l'attention sur une pratique courante au Québec: l'utilisation simultanée d'un même mot dans une phrase ou une expression bilingue. Exemple (un seul suffira): pont Champlain bridge.

Cette pratique est très répandue dans le cas des emballages commerciaux.

Pour un francophone unilingue, le mot *bridge* fait nécessairement partie du nom du pont. Il en va de même pour toutes les phrases ainsi construites, qui seront plus ou moins agaçantes et déstabilisantes, selon leur longueur et leur composition typographique.

Le problème est pire pour l'anglophone unilingue. La phrase commençant alors habituellement par un mot étranger, son sens est encore plus difficile à établir.

Pour le bilingue, il n'y a normalement pas de problème de sens: simplement cet agacement sournois, que seule la valeur péjorative de l'espace utilisé justifie.

Le même problème se retrouve sur les documents où les deux langues alternent d'une ligne à l'autre (chèques bilingues), même en typographie différenciée.

Je rêve du jour où je n'aurai plus à lire un texte anglais pour m'apercevoir que le texte français est ailleurs. Je n'ai malheureusement pas souvenir que cette pratique ait jamais été critiquée.

Ce problème ne doit pas être posé en termes de fierté (nationale ou autre) mais plus simplement en termes de savoir-vivre et de politesse envers le lecteur.

Jacques Hébert
19 mars 2001

Bilinguisme institutionnel: machine à angliciser

Quel dérapage! Les propos de M. Larose me consternent. Comment peut-on s'aveugler à ce point? En préconisant ni plus ni moins le dualisme linguistique au cégep, le président des États généraux se leurre, et pas qu'un peu.

J'habite en Outaouais, région assez anglicisée merci! De plus, je connais très bien Montréal. Quand M. Larose prétend que le français est devenu «la langue commune, la langue publique, la langue de la nation», je me demande où il est allé pêcher pareil sophisme.

Ce n'est pas encore chose faite, hélas! À Aylmer, nous avons encore de la difficulté à nous faire servir en français dans plusieurs commerces.

En ce qui concerne le réseau de cégeps unique et bilingue, c'est une aberration. Tous savent que le bilinguisme institutionnel est une

machine à angliciser. Nous sommes bien placés pour le savoir, en Outaouais!

M. Larose devrait, au lieu de semer à tout vent des idées biscornues, apprendre soit à se taire, soit à mieux orienter ses réflexions.

Raymond Savard
Aylmer, 19 mars 2001

Le Sommet des peuples

Je veux manifester mon désaccord avec la façon de présenter le Sommet des peuples, en première page du *Devoir* le samedi 17 mars.

La journaliste Séverine Defouni fait référence au Sommet des peuples comme à un sommet parallèle au Sommet des Amériques. En le définissant ainsi, l'importance du Sommet des peuples est diminuée.

Les efforts que les ONG internationales ont entrepris pour réfléchir et débattre du libre-échange imposé par les gouvernements sont réduits à peu de choses. Au Sommet des Amériques, les gouvernements vont décider du sort de leur peuple, sans les consulter démocratiquement.

Le Sommet des peuples n'est en rien parallèle à celui des gouvernements, il permet à la société civile de chacun des pays d'élever sa voix dans un forum international. Dans plusieurs pays, ce débat démocratique est limité, sinon impossible.

Pourriez-vous imaginer la réaction des gouvernements si les médias commençaient à centrer leur intérêt sur le Sommet des peuples et à se référer au Sommet des Amériques comme à un sommet parallèle? Si seulement les journalistes usaient des mots avec précision et précaution et cessaient de jouer le jeu du pouvoir!

Maria-Victoria Zunzunegui
Faculté de médecine
Université de Montréal
Montréal, mars 2001

LIBRE OPINION

Les enfants de l'intifada

JEAN-GUY LEGENDRE

Ce texte est également signé par le Comité de soutien aux enfants de l'intifada: Clotilde Bertrand, Lamia Chaïeb, Afife de Simini, Leïla Faraj, Nicole Fortin, Marie-Claude Giguère, Louise Gravel, Freda Guttman, Colette Legendre, Ghislaine Raymond, Simon Asfour, Louis Azzaria, Gaston Sánchez, Rezek Faraj.

Il s'appelle Ahmed. Il a 12 ans. Il revient de l'école, joyeux, ses quelques minces cahiers sous le bras. Au détour d'une ruelle, le destin: un claquement sec, le sifflement de tous les dangers. Une balle lui perce le front entre les sourcils, à la racine du nez. C'est la 350^e victime palestinienne de cette guerre des pierres, la deuxième intifada ayant débuté le 29 septembre 2000.

Il aurait pu s'appeler Caillou Lapière et jouer dans *La Guerre des tuques* de Rock Demers. Mais dans l'étroite bande de Gaza, peuplée de plus d'un million de Palestiniens et de 5000 à 6000 colons juifs répartis dans 16 implantations, l'une des plus fortes densités de population au kilomètre carré au monde, ce n'est pas une fiction, c'est la réalité quotidienne: la mort en direct, le tout télédiffusé à la grandeur de la planète.

Les statistiques sont crues: au delà de 400 tués, dont 370 Palestiniens, à la mi-février 2001, depuis le déclenchement de l'intifada. Mais la mort n'est pas seule au rendez-vous, il y a aussi les blessés, les écopés et handicapés à vie, soit 11 668 blessés, et cela, pour une population totale de 2,6 millions d'habitants. Environ 1700 enfants ont été blessés dans les 41

premiers jours des affrontements, rapporte la section palestinienne pour la Défense internationale des enfants. Sur 855 enfants soignés, 185 sont blessés à la tête, 26 aux yeux, 17 au cou, 33 à la poitrine, 41 à l'abdomen, 28 au dos, 321 aux jambes ou aux bras et 149 par les gaz lacrymogènes.

Au moment où Ahmed s'effondre sur le sol caillouteux, ses copains se précipitent vers lui et, dans un geste désespéré, le transportent comme un martyr dans une course folle contre la montre et dans la confusion totale. Une ambulance du Croissant-Rouge palestinien est stationnée près de là, en attente de victimes dans les parages. Les chances d'Ahmed de s'en sortir sont liées à la rapidité de l'intervention médicale, au personnel de la santé, aux équipements hospitaliers et aux médicaments.

Or, à l'encontre de toutes les conventions internationales sur les soins aux blessés civils, le groupe transportant Ahmed, qu'il s'agisse de ses copains ou de brancardiers professionnels, a de grandes chances d'être la cible des tirs des soldats embusqués avant même d'avoir rejoint l'ambulance. Pour les ambulanciers et le personnel soignant, de graves entraves à leur travail sont le lot quotidien: tirs isolés ou attaques par des colons extrémistes qui se traduisent par des morts et des blessés, sinon des dommages aux ambulances les empêchant de rejoindre le dispensaire ou l'hôpital le plus proche; barrages routiers, couvre-feux, vérification des papiers par des unités de soldats faisant leur ronde, etc., retardent pendant de précieuses minutes l'arrivée aux soins d'urgence.

Au 23 février 2001, on recensait 116 attaques, 55 véhicules ambulanciers ou de secours endommagés (72 % de la flotte), 78 personnes du service médical d'urgence blessées. Tout cela, sans compter les ambulances neuves que l'on retient indûment aux douanes.

Pour Ahmed, le coup étant mortel, il est de toute façon trop tard. Il ne connaîtra pas l'angoisse d'être soigné dans des lieux insalubres, mal équipés, aux ressources médicales restreintes et épuisées.

Le présent texte ne nous permet malheureusement pas de faire objectivement état de la situation des soins de santé sur ce qui reste du territoire palestinien. Ahmed est-il, dans tout cela, une victime isolée? Les autres enfants morts ou handicapés pour la vie sont-ils tombés par l'effet du hasard? Quel sens donner à pareille hécatombe?

Toutes ces agressions généralisées sont perpétrées en violation des accords antérieurs entre le gouvernement d'Israël et l'Autorité palestinienne. Elles violent également des résolutions de l'ONU adoptées par une forte majorité des pays qui y siègent.

Après la lecture de ces faits, une question centrale se pose: Ahmed doit-il devenir, pour tous les gens de bonne volonté, le symbole d'un peuple que l'on assassine?

Le Comité de soutien aux enfants de l'intifada tient ce dimanche un encan d'œuvres d'art au profit des enfants des camps de réfugiés, sous la présidence d'honneur de Gilles Vigneault. L'événement a lieu au Centre Saint-Pierre, à Montréal.

IDÉES

Syndicalisme et pouvoir politique

Les syndicats doivent s'engager plus résolument dans la lutte contre la pauvreté

CLAUDE RYAN

Analyste, ex-ministre libéral et ex-directeur du Devoir

Extrait de la communication présentée hier midi à l'Université du Québec à Montréal dans le cadre d'un colloque sur les rapports entre le syndicalisme et le pouvoir politique dans le Québec contemporain.

Le syndicalisme jouit, au sein de la société québécoise, d'une reconnaissance juridique qui lui confère des droits et privilèges auxquels n'ont pas accès les associations ordinaires. [...] Plus qu'une simple association privée de personnes, le syndicalisme est une institution que la société reconnaît et protège par une législation dont les principes sont acceptés par les deux partis qui forment la quasi-totalité de la députation à l'Assemblée nationale.

Appliquée avec la collaboration des gouvernements qui se sont succédé à Québec depuis 1960, cette législation a permis au mouvement syndical de se tailler une place très importante au sein de l'administration publique québécoise. Parmi le million de salariés que représentent les trois centrales, au moins les deux cinquièmes œuvrent en effet dans le secteur public et parapublic. On avait postulé au départ que les relations de travail se développeraient dans l'administration publique en tenant compte des conditions propres à ce type d'entreprise. Or les choses se sont souvent déroulées tout autrement. Un colloque comme celui-ci nous invite à faire le point à ce sujet. Voici un certain nombre d'observations que je retiens pour ma part de l'expérience des dernières décennies.

■ L'avènement d'un régime de négociation collective a incontestablement contribué à l'amélioration des conditions de travail des salariés du secteur public. Il a également contribué à mettre de larges pans de l'administration publique à l'abri du favoritisme et de l'arbitraire du pouvoir politique. Mais il a en contrepartie engendré de nombreuses perturbations qui, souvent, ont gravement compromis le fonctionnement de services indispensables dans des domaines comme la santé, l'éducation, la sécurité publique et les transports.

■ En vertu de notre législation du travail, l'employeur et les syndicats représentant ses salariés doivent s'asseoir à une table de négociation afin de convenir à titre de parties égales des conditions devant régir le travail des salariés. Cette règle d'égalité entre les parties vaut pour le secteur privé. Mais elle ne peut pas valoir absolument et sans nuance quand il y a des relations de travail entre l'État-employeur et ses salariés. L'État-employeur est aussi en effet le mandataire de toute la population pour les fins générales du gouvernement. Cette deuxième dimension de son rôle doit avoir priorité sur la première. En réalité, sauf l'obligation qu'il a d'observer ses propres lois, l'État n'est pas et ne peut pas être un simple employeur comme les autres.

■ Il existe de nombreuses contraintes objectives portant sur les conditions de travail que l'État-employeur peut offrir à ses salariés. Étant lui-même une émanation de la société relativement peu fortunée qui l'élit, devant tirer des charges fiscales imposées à la population les ressources dont il a besoin pour financer ses dépenses et devant faire face à des exigences concurrentielles de plus en plus fortes découlant de la mondialisation, le gouvernement ne peut pas se permettre, en longue période, d'offrir à ses salariés des conditions supérieures à celles qui prévalent dans le secteur privé ou dans des sociétés comparables. Aussi longtemps qu'ils siègent dans l'opposition, les partis politiques peuvent propager de fausses attentes à ce sujet. Mais une fois au pouvoir, ils agissent différemment. Le réalisme les y oblige.

■ Notre législation reconnaît le droit à la grève dans le secteur pu-

blic et parapublic. Mais cela ne veut pas dire que ce droit puisse être exercé inconditionnellement. Le recours à la grève doit en effet être subordonné au respect de certains services dont le maintien, en raison de leur caractère indispensable, doit passer avant l'intérêt, même légitime et légalement reconnu, des salariés. En matière de santé et de sécurité publique notamment, les services de base doivent toujours être maintenus. Viennent ensuite d'autres services, tels les services d'éducation et de transport, dont la privation peut être jugée tolérable pendant un temps limité mais dont la population ne saurait être privée indéfiniment. De très nombreux conflits de cette nature ont eu lieu au cours des dernières décennies. L'État-législateur a dû fréquemment recourir, pour les résoudre, à des lois spéciales ordonnant le retour au travail des salariés en grève, sous peine de sanctions qui ont tendu à devenir plus sévères. Fort heureusement, ces lois spéciales ont rarement été défiées, si ce n'est pour des périodes très brèves. Le recours répété aux lois d'urgence comporte toutefois un risque grave: celui de voir s'affaiblir l'autorité qui se rattache à ce type de recours quand il tend à devenir une habitude.

■ Pour diverses raisons dont certaines sont d'ordre politique et d'autres inhérentes à sa logique même, notre régime de relations de travail a eu des effets plutôt conservateurs en ce qui touche l'organisation du travail dans le secteur public. Par comparaison avec ce qui existe ailleurs, les conventions collectives du secteur public sont minutieusement détaillées. Il en découle, en matière normative surtout, une foule de contraintes, lesquelles, une fois implantées, sont très difficiles à modifier en raison d'un axiome syndical bien connu suivant lequel, une fois qu'un droit a été acquis, on ne le remet plus en cause. A titre d'exemples, mentionnons

les planchers d'emploi et les critères de promotion. Les syndicats ont longtemps défendu en ces matières des positions très conservatrices qui, à court terme, servaient les intérêts de leurs membres mais qui, à la longue, alourdissaient artificiellement le fonctionnement des appareils et entraînaient des charges coûteuses pour le Trésor public. Au bout d'un certain temps, les positions défendues par les syndicats ont fini par jouer contre leurs membres. La multiplication des emplois précaires dans les domaines de la santé et de l'éducation a en grande partie été causée par la rigidité des positions défendues par les centrales syndicales en matière de sécurité d'emploi et par l'obligation où se trouvait l'État de réduire ses coûts de fonctionnement.

■ Les associations syndicales œuvrant dans le secteur public ont jusqu'à ce jour consacré le gros de leur énergie à défendre et à promouvoir les intérêts immédiats de leurs membres. On ne saurait leur en faire grief puisque c'est là leur principale raison d'être. En raison de l'expertise de leurs membres et de la connaissance intime que ceux-ci ont du fonctionnement quotidien de l'administration publique, les syndicats de salariés sont néanmoins en mesure de jouer un rôle significatif dans la recherche de normes de compétence et d'efficacité plus élevées au sein de l'administration. [...]

Par-delà le rôle propre qu'il exerce dans le domaine des relations de travail, le mouvement syndical est une force politique et sociale de premier plan dans la vie de la société québécoise. Il a été de tous les débats de société qui ont eu lieu au Québec depuis un demi-siècle. Il a eu une influence certaine dans la mise en œuvre des réformes majeures que nous avons héritées de la Révolution tranquille. Pendant les années 70, s'éloi-

gnant de la ligne réformiste qu'elles avaient suivie dans les premières années de la Révolution tranquille, les trois centrales, d'un commun accord, crurent devoir s'acquiescer de leur mission politique en s'en prenant aux fondements mêmes du régime économique-social sous lequel nous évoluons. [...] De fait, ni l'état de l'opinion publique québécoise et canadienne ni l'évolution de la conjoncture politique internationale n'alliaient dans le sens que préconisaient les centrales.

La création du Fonds de solidarité de la FTQ en 1983 a à cet égard marqué un changement de cap majeur. En se dotant de cet instrument inédit de développement économique, la FTQ cessait de se situer en marge du régime existant; elle entreprenait plutôt de s'y inscrire à titre d'acteur. A compter de la même époque, il s'est produit parallèlement un changement non moins important dans la manière dont le mouvement syndical exerce son action au sein de la société plus large. Il donne ces années-ci l'impression de se percevoir davantage comme un agent de changement à l'intérieur de notre régime de libre entreprise que comme une force résolue à le détruire. A ce niveau moins ambitieux, il demeure cependant une force critique dont il est impossible de faire abstraction dans les débats portant sur les politiques publiques. [...]

Qu'il s'agisse d'économie, d'éducation, de santé, de législation sociale ou de culture, les centrales syndicales interviennent régulièrement dans les débats publics [...]. Les positions qu'elles défendent à travers ces interventions ont souvent pour objet la défense circonstancielle des intérêts de leurs membres; le pouvoir politique doit alors les accueillir avec une certaine distance critique, en pensant au bien de toutes les parties concernées, pas seulement à celui des

syndiqués en cause. Dans les débats touchant les politiques économiques et sociales, les interventions des centrales véhiculent par contre, la plupart du temps, des valeurs de liberté, de justice et de solidarité qui aident à mieux discerner les enjeux et exercent souvent une influence salutaire sur les décisions du législateur. Si je devais émettre quelques vœux à cet égard, ce serait pour souhaiter premièrement que les centrales syndicales s'engagent plus résolument dans la lutte contre la pauvreté dans laquelle vit au moins une personne sur sept au Québec; deuxièmement, qu'elles poussent plus loin la lutte contre l'écart grandissant qui se creuse ces années-ci entre pauvres et riches, non seulement à l'échelle internationale mais aussi à l'intérieur même de notre pays; et troisièmement, que leurs interventions dans les débats de société soient davantage inspirées et appuyées par un travail approfondi d'éducation dans les syndicats locaux.

Le

mouvement syndical doit-il demeurer une force non engagée à l'endroit des partis politiques ou doit-il plutôt avoir partie liée avec un parti qu'il juge plus apte à servir ses objectifs?

preneur soulève par contre des difficultés à mes yeux. Le dirigeant syndical, surtout s'il est le président d'une centrale, peut-il siéger au conseil d'administration d'un organisme aussi tentaculaire, aussi associé aux politiques gouvernementales et aussi inséré

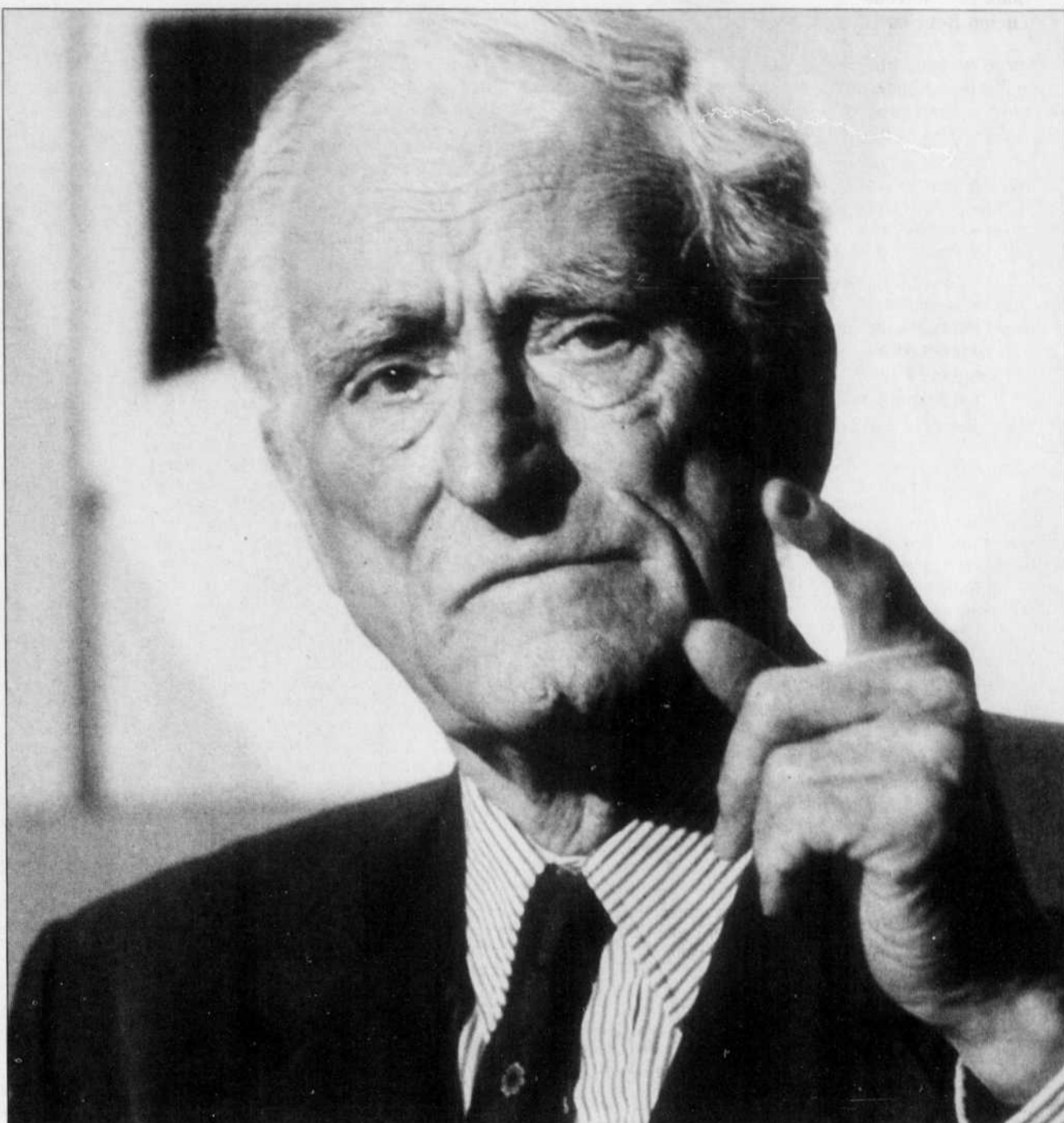
dans le milieu capitaliste que la Caisse de dépôt et placement sans que soit entamée la distance critique que sa centrale doit conserver à l'endroit du pouvoir politique? Je n'ai pas de réponse toute faite mais je me pose des questions à ce sujet.

A propos de pouvoir politique, une autre question se pose. Le mouvement syndical doit-il demeurer une force non engagée à l'endroit des partis politiques ou doit-il plutôt avoir partie liée avec un parti qu'il juge plus apte à servir ses objectifs? Le mouvement syndical a à diverses reprises tenté, au cours du dernier demi-siècle, de susciter la création d'un parti politique directement inspiré de sa vision de la société. Toutes ces tentatives ont échoué et, sauf des succès isolés qui sont toujours possibles, il en irait de même à mon avis de toute nouvelle expérience qu'il voudrait susciter à cet égard.

Avec des hauts et des bas, l'appui du mouvement syndical a été généralement accordé depuis plus de vingt ans au Parti québécois. Mais les gouvernements, qu'ils soient péquistes ou libéraux, disposent de fait d'une marge de manœuvre financière plutôt mince qui ne leur laisse guère de latitude non seulement dans leurs rapports avec leurs salariés syndiqués mais aussi en matière de changements radicaux dans la production et la répartition de la richesse. Aussi, à toutes fins utiles, le mouvement syndical a-t-il éprouvé sur le plan social autant de difficultés avec des gouvernements péquistes qu'avec des gouvernements libéraux. De fait, les deux partis principaux représentent surtout des segments différents de la classe moyenne. En matière d'orientations, tous deux gravitent de plus en plus autour du centre, ce qui me paraît être le lot inévitable des partis qui aspirent au pouvoir en régime de démocratie parlementaire britannique. Étant donné ces similitudes, je crois que, dans son propre intérêt et dans celui de la démocratie, le mouvement syndical devrait conserver une certaine distance à l'endroit des partis qui se disputent le pouvoir et s'imposer en contrepartie le devoir de les rencontrer périodiquement afin de leur faire part de ses attentes et de les mieux connaître afin de pouvoir mieux les juger. [...]

Il me paraît pertinent de formuler, en terminant, quelques rapides observations au sujet de la position des centrales en matière constitutionnelle. Les débats autour de cette question ont pour objet de déterminer le cadre dans lequel doit se déployer notre vie politique et le ou les lieux où doit s'exercer le pouvoir. Ils ont en conséquence un lien direct avec le thème de cette rencontre. Depuis deux décennies, avec une constance remarquable, l'option du fédéralisme renouvelé a toujours bénéficié et continue de bénéficier de la préférence d'une forte majorité de Québécois. Nonobstant ce fait, les centrales syndicales n'ont cessé d'accorder leur appui à l'option souverainiste en donnant très rarement aux tenants de l'autre option l'occasion de se faire entendre et en invoquant parfois, pour justifier leur choix, des arguments fort contestables. Ainsi, dans un article tout récent, le président de la CSN justifiait son appui à la souveraineté par la volonté de faire en sorte que nous puissions nous diriger «sur la base de nos valeurs propres de solidarité, de tolérance et d'égalité». Je comprends ce désir mais je ne suis pas sûr que nous obtiendrions des résultats meilleurs pour la population en y accédant. [...]

Tout en respectant l'opinion contraire, je suis d'avis que les valeurs de justice et de partage chères au mouvement syndical peuvent être promues de manière non moins stable et juste, sinon davantage, à l'intérieur du cadre politique canadien, et ce, en raison des ressources plus abondantes dont dispose l'ensemble du pays et de la plus grande diversité d'intérêts et d'opinions que l'on y trouve. Cette opinion ne m'est pas exclusive. Elle a été sanctionnée à deux reprises par une majorité de la population. Il ne me déplairait pas, à titre de démocrate, qu'elle soit non pas nécessairement retenue mais à tout le moins considérée avec plus d'attention et d'ouverture par le mouvement syndical.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Plus qu'une simple association privée de personnes, le syndicalisme est, selon Claude Ryan, une institution que la société reconnaît et protège par une législation dont les principes sont acceptés par les deux partis qui forment la quasi-totalité de la députation à l'Assemblée nationale.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HÔPITAUX

Sainte-Justine et Montréal pour enfants, les hôpitaux psychiatriques et d'autres établissements spécialisés seront exemptés de ce nouveau mode de financement

SUITE DE LA PAGE 1

hypothèses ont été étudiées par le comité Bédard et qu'il reviendra à Québec de faire son choix. On pense à retourner ou à retrancher en espèces sonnantes 10 %, 20 %, voire jusqu'à 30 % de l'écart budgétaire affiché par les hôpitaux à certains postes de dépenses par rapport à la moyenne du réseau.

Concrètement, si un hôpital dépense 200 000 \$ de plus que la moyenne des hôpitaux pour faire fonctionner son urgence, il pourrait être sommé de remettre jusqu'au tiers de cette somme. À l'inverse, un hôpital plus productif que ses pairs pourrait recevoir, en guise de boni, jusqu'au tiers de l'écart qui le sépare de la moyenne.

D'après les estimations du comité, jusqu'à 40 % des hôpitaux du Québec feraient partie du groupe des mauvais élèves alors que 60 % pourraient voir leurs budgets augmenter dans la foulée de cette nouvelle forme de reconnaissance du rendement.

Selon toute vraisemblance, le gouvernement optera pour une option qui ne déclencherait pas de levée de boucliers dans le réseau de la santé, l'important étant de donner le coup d'envoi à cette nouvelle mesure dès le budget de l'année prochaine. Une source du réseau hospitalier affirme que les hôpitaux ont obtenu l'assurance que ce nouveau mode de calcul ne bouleversera pas leurs budgets du jour au lendemain et qu'il sera implanté de façon très graduelle, au fil des ans. Les montants en jeu ne représenteraient au départ que quelques dizaines de millions sur des budgets de quelques milliards mais seraient appelés à croître rapidement d'année en année.

Évaluation du rendement des hôpitaux

Le rendement relatif des hôpitaux sera calculé en utilisant la plupart des instruments de mesure dont se sert déjà l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), notamment la base de données MedEcho.

Ces données MedEcho (élaborées grâce à une norme empruntée aux hôpitaux du Maryland) que propose d'utiliser le comité Bédard permettent de calculer de façon approximative le coût moyen de chaque type d'hospitalisation au Québec en fonction d'une cote de complexité médicale. Par exemple, un accouchement normal se fait attribuer une cote de 0,5, soit la moitié du coût moyen de 2667 \$ pour chaque patient hospitalisé en 1999-2000 dans un hôpital québécois. Une transplantation cardiaque récolte quant à elle une cote de 14, laissant prévoir des coûts 14 fois plus élevés que la moyenne.

Ces données, conjuguées au volume de patients admis dans chaque hôpital pour chaque type d'hospitalisation, permettront de jauger la performance relative des hôpitaux par rapport à la moyenne. Jusqu'à maintenant, les hôpitaux étaient financés en fonction de budgets historiques, sans égard à leur achalandage ou au type de soins donnés.

Très conscient du caractère imparfait de ces normes d'évaluation de la performance (en partie américaines), le comité aurait proposé d'exempter certains hôpitaux spécialisés de ce nouveau mode de financement. Les hôpitaux pédiatriques Sainte-Justine et de Montréal pour enfants, les hôpitaux psychiatriques et d'autres établissements spécialisés seront d'emblée exemptés de ce nouveau mode de financement. Les coûts de ces nouvelles mesures seraient à peu près nuls pour Québec puisqu'on puisera chez les hôpitaux moins efficaces ce qui sera redistribué aux plus productifs

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
Par télécopieur (514) 985-3355
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LANDRY

SUITE DE LA PAGE 1

afin de rafraîchir les études de la commission Bélanger-Campeau (1991) et celles de la commission Le Hir (1995) «parce que l'avenir d'un peuple n'est pas une question partisane», a dit le premier ministre. Société civile, partis politiques et gouvernement, tous les acteurs doivent continuer «de se demander quel est le statut qui assurera le mieux le respect des intérêts nationaux du Québec», estime M. Landry.

La véritable solution au problème de l'étranglement fiscal du gouvernement québécois, ce serait qu'il contrôle 100 % de ses impôts et taxes, comme l'affirmait Daniel Johnson père, s'est plu à rappeler M. Landry. Entre-temps, pour trouver une solution à court terme, a-t-il dit, son gouvernement met sur pied une commission composée d'experts et de représentants du milieu et chargée de faire rapport sur le déséquilibre fiscal entre le gouvernement fédéral et le Québec. M. Landry tente ainsi «de secouer l'indifférence affichée» par la population «envers l'asphyxie» fiscale que prépare Ottawa, comme le soulignait Lucien Bouchard lors de sa démission, en janvier. Par la même occasion, le gouvernement péquiste coupe l'herbe sous les pieds des libéraux qui défendent l'idée du rapatriement de points d'impôt. C'est l'ex-ministre libéral du Revenu, Yves Séguin, qui présidera cette commission pouvant conduire «à une réforme du fédéralisme», selon son propre avis.

La mondialisation des marchés rend la souveraineté encore plus nécessaire, a fait valoir Bernard Landry. «Sans la souveraineté, la mondialisation éloignera le pouvoir de cette assemblée et la démocratie de notre peuple», a-t-il dit. Le débat entourant la place du Québec au Sommet des Amériques est venu rappeler «le prix que doit payer une nation qui est privée de sa souveraineté». Toutefois, le Québec conserve ses champs de compétence même dans le cas où ils font l'objet de traités internationaux signés par Ottawa. Aussi, le gouvernement s'engage à présenter tout traité international qui concerne l'une ou l'autre des responsabilités constitutionnelles du Québec à des fins d'approbation à l'Assemblée nationale. C'est ce que le gouvernement avait fait pour l'ALENA.

Dans le prochain budget du gouvernement, les régions-ressources feront l'objet d'une attention particulière, a indiqué le premier ministre. Il a promis des mesures de soutien aux industries de deuxième et de troisième transformation ainsi qu'un appui accru de la recherche-développement dans le secteur des ressources naturelles. Le gouvernement intensifiera également ses efforts pour diversifier l'économie des régions par l'entremise du Fonds de diversification éco-

nomique. «Le défi le plus grand est sans doute de maintenir le cap sur la prospérité, de l'étendre à l'ensemble des régions du Québec et de la partager équitablement aussi entre les personnes», a résumé M. Landry.

En matière de santé, le premier ministre a annoncé l'instauration, d'ici quelques années, de la carte à puce afin «de permettre une obtention rapide de toute l'information médicale», et ce, «dans le respect intégral de la vie privée», a-t-il soutenu. M. Landry a confirmé la mise en œuvre des recommandations du rapport de la commission Clair relatives à la formation de groupes de médecine de famille et à l'accessibilité des services de base. En outre, au cours de la présente session, le gouvernement déposera un projet de loi pour clarifier le rôle des Régies régionales de la santé et des services sociaux et les lignes d'autorité dans le réseau.

Dans son discours, Bernard Landry n'a pas donné les détails du plan de lutte contre la pauvreté que présentera le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, Jean Rochon. Tout au plus le premier ministre a-t-il confirmé le maintien — et non pas l'amélioration — du soutien aux familles les plus démunies. Le gouvernement s'inspirera de l'expérience-pilote Solidarité jeunesse pour aider les jeunes prestataires de l'aide sociale: de moins de 21 ans. On mise également sur un projet de politique de formation continue. Enfin, le gouvernement entend donner un nouvel élan à l'économie sociale, représentée par 1000 entreprises sans but lucratif ou coopératives qui ont créé 15 000 emplois depuis quatre ans.

En matière de culture, Bernard Landry a cité Fernand Dumont: «Il n'y a jamais eu de projet de politique sans projet de culture.» Le gouvernement s'engage à accroître le soutien à la création et à son rayonnement à l'étranger. Il promet une mise à jour de la politique québécoise du cinéma et de la production audiovisuelle, et il entend «donner un souffle nouveau» au développement culturel régional.

En éducation, le gouvernement poursuivra l'implantation du nouveau programme scolaire. Mais les parents et la population seront mieux informés sur la réforme en cours, a promis M. Landry. Il s'est aussi engagé à ce que son gouvernement dépose prochainement une politique québécoise de la jeunesse qui doit se traduire ensuite par un «plan d'action jeunesse».

En matière d'environnement, le gouvernement adoptera sous peu une politique de la gestion de l'eau qui englobera la question de la qualité de l'eau potable mais aussi celle de son potentiel économique. Dans le domaine agricole, M. Landry a évoqué «un plan d'accélération du virage agroenvironnemental». Le gouvernement veut aussi mettre en place «un système de traçabilité» des aliments depuis la ferme jusqu'à la table.

SÉGUIN

SUITE DE LA PAGE 1

Bourassa. Celui qui ne cache pas être toujours «de la grande famille libérale» annoncera sous peu la composition exacte de sa commission, qui devrait compter huit membres.

«Notre mandat est d'examiner les programmes sociaux financiers et partagés entre les deux paliers de gouvernement, de diagnostiquer la situation pour voir s'il y a des problèmes et, s'il y en a, de suggérer des solutions», a précisé M. Séguin. Déjà, au milieu des années 80, alors qu'il était ministre du Revenu, M. Séguin estimait urgent de revoir ce mécanisme fiscal, source de nombreuses frictions, depuis une trentaine d'années, entre le Canada et ses provinces.

Celui qui affirme sans ambages n'avoir «aucune pensée souverainiste» n'a eu aucun remords d'accepter un tel mandat puisque, dit-il, «c'est une belle occasion de réfléchir à une dynamique moderne qui interpelle tous les gouvernements, peu importe leur couleur politique». «Je préfère aborder ce sujet sous l'angle fiscal et économique et non pas constitutionnel. [...] Il y a actuellement des conséquences graves sur la santé, l'éducation et les programmes de l'emploi, par exemple, et ça, ça n'a pas de couleur politique.»

Bélanger-Campeau

À plus long terme, cependant, le premier ministre préconise toujours un nouveau partenariat entre le Québec et le Canada. C'est pourquoi il a annoncé hier qu'il procédera au cours des prochains mois à la mise à jour des études réalisées il y a dix ans par la commission Bélanger-Campeau et la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté.

C'est le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Joseph Facal, qui assurera

la coordination de ce projet touchant quelque 80 études produites sous le règne du premier ministre Robert Bourassa. La commission Bélanger-Campeau avait notamment conclu que le Québec avait atteint une maturité économique qui rendait la souveraineté «faisable et viable». Quant à la seconde commission, elle avait affirmé qu'un Québec souverain hériterait de l'intégrité du territoire qui est aujourd'hui le sien et de toutes les compétences relatives à celui-ci qui sont actuellement exercées par le fédéral.

Les deniers publics seront évidemment mis à contribution dans cette démarche, mais le ministre Facal s'est voulu rassurant, promettant que cela se fera à «coûts extrêmement modestes». Il n'a toutefois pas voulu s'avancer sur la hauteur des sommes qui seront investies, répétant que les modalités précises seront dévoilées au cours des prochaines semaines.

«Simplet pour vous donner une idée, a-t-il toutefois ajouté, les études produites par la commission Bélanger-Campeau avaient coûté aux alentours de 216 000 \$ et la soixantaine d'études de la Commission d'étude des questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, de 800 000 \$ à 900 000 \$. [...] Ça n'aura rien à voir avec les dizaines et dizaines de millions de dollars en fonds publics que le gouvernement fédéral dépense, non pas en études scientifiques mais à des fins de pure propagande.»

Pour justifier un tel projet, M. Landry a rappelé que la question nationale n'était toujours pas réglée et que la responsabilité «d'élucider le plus possible les diverses voies de l'avenir» revenait par conséquent au gouvernement. «S'interroger sur le statut politique du Québec, s'interroger sur ce statut qui nous permettra d'exercer les compétences qui nous sont nécessaires pour assurer librement notre développement économique, social et culturel, est un devoir de tous les partis présents dans cette Chambre», a-t-il dit.

TABAC

«Je dois gagner et je vais gagner. Non seulement pour moi, mais pour tous ceux qui meurent. Non seulement pour moi, mais pour tous ceux qui meurent.»

SUITE DE LA PAGE 1

«Je dois gagner et je vais gagner. Non seulement pour moi, mais pour tous ceux qui meurent [du tabagisme]», avait dit la dame ontarienne avant sa mort. Son mari, Ljubisa Spasic, a poursuivi en son nom la bataille en justice.

La Cour d'appel de l'Ontario a autorisé le 24 juillet dernier la poursuite de plus de un million de dollars. Les Spasic soutiennent que les compagnies visées ont détruit des preuves démontrant qu'elles connaissaient les dangers de la cigarette depuis les années 50.

Avec le refus de la Cour suprême d'entendre l'appel des géants du tabac, la décision du tribunal ontarien est inattaquable. Il s'agit d'un précédent en droit canadien. M. Spasic et ses avocats pourront en effet questionner les compagnies sur leurs pratiques de gestion de l'information pour la première fois dans le cadre d'un recours collectif.

À ce jour, les militants antitabac ont prêté les pires comportements aux fabricants. Ils auraient détruit les preuves recueillies dès les années 50 sur les effets nocifs de la cigarette. Ils auraient soustrait du domaine public des documents compromettants en les plaçant entre les mains de leurs avocats ou en les entreposant dans leurs filiales à l'étranger. La cause des Spasic permettra de tirer l'affaire au clair.

Les progrès enregistrés hier dans l'affaire Spasic ont suscité l'enthousiasme au Québec, où les compagnies de tabac sont assaillies par deux recours collectifs distincts. Le premier touche environ 1,8 million de personnes dépendantes du tabac au Québec; le second concerne 20 000 malades atteints de l'emphysème ou de cancers de la gorge, du larynx et du poumon.

Des dommages exemplaires de 11 milliards de dollars sont réclamés pour les plaignants souffrant d'une dépendance. Dans le cas du deuxième recours, les dommages exigés se situent à 100 000 \$ par personne en compensation pour les pertes de jouissance de la vie.

La destruction de documents par les compagnies de tabac ne constitue pas une faute passible de poursuites en soi. Il s'agit par contre d'un comportement répréhensible, une sorte de facteur aggravant qui permettra d'étayer la preuve contre les compagnies. «C'est un élément additionnel non négligeable», reconnaît Michel Bélanger, un des avocats représentant les 20 000 plaignants du deuxième recours collectif. «La destruction de documents n'a pas de lien direct avec le cancer. Mais ça complète le portrait.»

«C'est une percée significative», renchérit Bruce Johnson, l'un des avocats du premier groupe de plaignants. La Cour d'appel de l'Ontario confirme dans l'affaire Spasic que les tribunaux ne toléreront pas que les géants du tabac détruisent des documents pour échapper à la justice.

Environ 1,8 million de personnes sont éprises de la cigarette au Québec. Bon an mal an, le tabac tue 12 000 personnes dans la province et 41 000 dans l'ensemble du Canada.

Depuis une dizaine d'années, l'empire du tabac fait l'objet de multiples attaques en justice. Dans une décision historique, un tribunal de Miami a condamné l'été dernier Philip Morris, RJ Reynolds, Brown & Williamson, Lorillard et Liggett à payer 145 milliards \$US en dommages.

Les compagnies de tabac n'ont jamais renoncé à leur lucratif commerce. Elles consacrent temps et argent à séduire la jeunesse occidentale et les citoyens des pays en voie de développement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que la cigarette fera sept millions de morts par an dans le Tiers-Monde dès 2030.

Selon l'OMS, les fabricants utilisent dans les pays précaires les outils de promotion auxquels ils ont dû renoncer en Europe et aux États-Unis il y a des décennies, par exemple des panneaux publicitaires aux abords des écoles.

Des dommages exemplaires de 11 milliards de dollars sont réclamés pour les plaignants souffrant d'une dépendance

ALERTE

phosphore présente dans les sols et les eaux souterraines d'une région déjà en surplus. Les élevages actuels rejettent présentement 17 millions de kilos de phosphore alors que les cultures ne peuvent absorber en que huit millions, sans compter le fait, évidemment, qu'on y utilise aussi des engrais chimiques qui ne sont pas comptabilisés ici.

Aujourd'hui, onze MRC de la région et 75 % des municipalités, soit 109 sur 148, accusent des surplus de phosphore. Depuis l'entrée en vigueur du règlement censé réduire cette pollution, la majorité des municipalités de cette région ont accru leur charge en phosphore, et celles qui accusaient déjà des surplus les ont aussi augmentés.

Le problème fondamental, explique le D^r Gingras, c'est que le ministère de l'Environnement, appuyé par une réglementation décidément pas à la hauteur, émet des autorisations et des augmentations de cheptel sans tenir compte de la capacité globale de la région réceptrice ou de la réalité des surplus.

Les règles exigent que le ministère vérifie si l'agriculteur qui réclame une augmentation a des surfaces d'épandage suffisantes au moment de la demande. Personne n'est là pour vérifier s'il continue de louer les terres dont il fait état dans sa demande, tout comme rien ne l'oblige à ne pas les vendre par la suite à quelqu'un qui voudrait en avoir assez pour présenter une autre demande...

De son côté, le ministre de l'Environnement a expliqué au Devoir que le Règlement sur l'eau potable, sur la table du conseil des ministres depuis un mois, allait régler une partie du problème en obligeant tout le monde à vérifier la salubrité des puits et des systèmes d'aqueduc. Mais le ministre Boisclair n'entend pas se limiter aux rapports d'analyses que fourniront au ministère les citoyens et les laboratoires: son étude de caractérisation, annoncée hier, va dresser un

portrait global et complet des eaux souterraines de l'ensemble de la région en cause, «y compris des puits» individuels ou pourraient se trouver des menaces qu'il faut identifier rapidement, le cas échéant.

«Je fais miennes, dit-il, les préoccupations de la Direction de la santé publique. J'annonce qu'il y aura une révision sérieuse du Règlement sur la réduction de la pollution animale, en toute transparence et en visant prioritairement la protection du capital santé publique. On est prêts, au Québec, et de longue date, pour une bonne discussion de famille sur la production agricole et les règles qui doivent l'encadrer.»

Le ministre reconnaît qu'il y a aussi présentement sur sa table, comme l'ont divulgué hier les responsables de la santé de la région Chaudière-Appalaches, quelque 150 demandes pour autoriser de nouvelles augmentations de production animale dans cette région déjà en situation d'alerte environnementale. Mais le ministre Boisclair refuse de statuer sur leur sort qui, dit-il, doit être «tranché avec équité».

La pollution générée par les productions animales peut provoquer des problèmes de nature infectieuse très graves, comme l'a démontré le drame de Walkerton, l'été dernier, en Ontario. Mais les effets peuvent être plus insidieux, moins visibles mais tout aussi graves. L'exposition aux nitrates, causée par les surplus d'azote des fumiers et engrais qui atteignent les puits résidentiels, peut provoquer, par exemple, une méthémoglobinémie chez les nourrissons, en plus d'être de plus en plus considérée comme capable de provoquer des cancers rares. D'autres problèmes très sérieux sont aussi liés aux sous-produits de l'inévitable chloration de l'eau potable, y compris des risques de cancer, ou aux toxiques des cyanobactéries liées aux fortes concentrations de phosphore, aux odeurs et aux particules respirables.